

CONSEIL MUNICIPAL

Le CONSEIL MUNICIPAL s'est réuni le 14 novembre 2014 à 18:00, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Maire de MERIGNAC.

PRESENTS : 42

Mesdames, Messieurs : Alain ANZIANI, Thierry TRIJOULET, Marie RECALDE, Gérard CHAUSSET, Cécile SAINT-MARC, Jean Marc GUILLEMBET, Anne-Eugénie GASPARD, Daniel MARGNES, Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Joël GIRARD, Régine MARCHAND, David CHARBIT, Fatou DIOP, René SABA, Jean Claude PRADELS, Michèle COURBIN, Jean-Michel BERTRAND, Joëlle LEAO, Claude MELLIER, Alain CHARRIER, Martine BERJOT, Lionel AZOUGALHI, Bernard LE ROUX (jusqu'à la délibération 2014/203), Monique POITREAU, Valéry LAURAND, Marie-Christine EWANS, Martine CHAPEYROU, Gwenaëlle GIRARD, Alain LAMAISON, Catherine DARTEYRE, Stéphane GASO, Thierry MILLET, Rémi COCUELLE, Hélène DELNESTE, Christophe VASQUEZ, Catherine TARMO, Bruno MARNE, Elisabeth RAUX, Jean Pierre BRASSEUR, Marie Noëlle VAILLANT, Philippe BRIANT, Jean Luc AUPETIT

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : 7

Mesdames, Messieurs : Mauricette BOISSEAU à Michèle COURBIN, Léna BEAULIEU à Claude MELLIER, Pierre GIRARD à David CHARBIT, Christian DEDIEU à Thierry TRIJOULET, David VALADE à Joël GIRARD, Anne COUPLAN à Gérard CHAUSSET, Christine PEYRE à Hélène DELNESTE, Bernard LE ROUX à René SABA (à partir de la délibération 2014/204),

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Jean Marc GUILLEMBET

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 10 OCTOBRE 2014

ADOpte A LA MAJORITE – ABSTENTIONS : Groupe "Ensemble, changeons Mérignac !"

- ETABLISSEMENT ET SIGNATURE DE CONTRATS CONCLUS SELON LA DELEGATION DONNEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

- DM-2014-237** de signer avec la Société BLUECAR un marché passé selon la procédure adaptée relatif à l'acquisition et la livraison de véhicules pour les services Municipaux lot 1 : 3 voitures électriques « citadines ».
- DM-2014-238** de signer avec la Société SARL DEAL PRO AUTOMOBILES un marché passé selon la procédure adaptée relatif à l'acquisition et la livraison de véhicules pour les services Municipaux lot 4 : 1 camion plateau ridelles occasion.
- DM-2014-239** de signer avec la SAS SEGARP un marché passé selon la procédure adaptée relatif à l'acquisition et la livraison de véhicules pour les services Municipaux lot 4 : 1 camion plateau ridelles occasion.

- DM-2014-240** de désigner la SCP NOYER-CAZCARRA, 168 rue Fondaudège à Bordeaux, pour représenter les intérêts de la Ville dans le cadre de la requête en référé introduite par Madame Caroline GUERRAULT, enregistrée le 2 octobre 2014, sous le n° 1404054
- DM-2014-241**
- de procéder au remboursement anticipé, à la date du 1^{er} Novembre 2014, du prêt de 1 000 000 € (un million d'euros), n° 1211859, souscrit le 5 janvier 2012 auprès de la Caisse des dépôts et consignations, aux conditions suivantes :
 - Taux indexé : Euribor 3 mois + marge 1.98 %
 - Durée d'amortissement : 15 ans
 - Échéances trimestrielles à amortissement constant
 - Indemnité de remboursement anticipé égale à 3% du capital remboursé par anticipation.
 - Pour le montant du capital restant dû après paiement de l'échéance du 1^{er} novembre 2014, soit la somme de :
 - 833 333.30 €– Huit cent trente trois mille trois cent trente trois euros et trente cts
 Le montant de l'indemnité de remboursement anticipé correspondante s'élève à :
 - 25 000.00 €- Vingt cinq mille euros
- DM-2014-242**
- de procéder au remboursement anticipé, à la date du 1^{er} novembre 2014, du prêt de 1 000 000 € (un million d'euros), n° 1211858, souscrit le 5 janvier 2012 auprès de la Caisse des dépôts et consignations. aux conditions suivantes :
 - Taux initial de 3.10 % indexé sur le livret d'épargne populaire.
 - durée d'amortissement : 15 ans
 - Échéances trimestrielles à amortissement constant
 - Indemnité de remboursement anticipé égale à 3% du capital restant dû.
 - Pour le montant du capital restant dû après paiement de l'échéance du 1^{er} novembre 2014, soit la somme de : 833 333.30 €– Huit cent trente trois mille trois cent trente trois euros et 30 cts.
 - Le montant de l'indemnité de remboursement anticipé correspondante s'élève à : 25000.00 €- Vingt cinq mille euros.
- DM-2014-243** de désigner la SCP NOYER-CAZCARRA, 168 rue Fondaudège à Bordeaux, pour représenter les intérêts de la Ville dans le cadre de la requête au fond introduite par Madame Caroline GUERRAULT, enregistrée le 2 octobre 2014, sous le n° 1404022
- DM-2014-244** de signer avec la société ROBERT-MAJUSCULE un marché passé selon la procédure adaptée relatif à l'acquisition et la livraison de fournitures scolaires et périscolaires.
- DM-2014-245** d'autoriser la vente pour la somme de 100 € à Madame Michèle COURBIN, domiciliée 16 rue des Mésanges 33700 MERIGNAC, du bien suivant :
- PC PORTABLE
- DM-2014-246** de désigner le Cabinet PAILLAT, CONTY & BORY, 13 rue Emile Zola 69002 LYON, pour représenter les intérêts de la Ville dans le cadre de la requête introduite par la Société OXIAL, enregistrée le 08 septembre 2014, sous le numéro 1403735-2
- DM-2014-247** de signer avec la SAS SERGARP un marché passé selon la procédure adaptée relatif à l'acquisition et la livraison de véhicules pour les services Municipaux lot 5 : 1 camion polybenne en occasion.
- DM-2014-248** de conclure avec la Société Société Cabinet Ingénierie, sise 49 rue Merle à Pessac

33600, une mission de coordonnateur Sécurité – Protection de la Santé, phases Conception / Réalisation de niveau 3, selon le décret n° 94-1159 du 26 décembre 1994 relative aux travaux de plantation d'arbres sur le parvis de la place Charles de Gaulle à Mérignac.

- DM-2014-249** de signer les conventions avec les associations (liste en pièce jointe) pour des prestations organisées par la médiathèque de Mérignac, pour le mois de novembre 2014.
- DM-2014-250** de signer avec la société Ulysse Productions – 32 rue du Faubourg du Pin – 46100 FIGEAC, un contrat de cession pour la représentation du spectacle de l'artiste "DELINQUANTE" lors du stage d'accordéon qui aura lieu au conservatoire de Mérignac, les 30 et 31 octobre 2014. Pour un montant TTC de 2.099,45 € hors frais de repas et d'hébergement.
- DM-2014-251** de conclure avec la Société UGAP, sise Direction interrégionale du Sud Ouest, Axis Business Parck 18 avenue de Pythagore CS 60046 - 33 692 Mérignac cedex, suite à l'acquisition le 15 octobre 2014 d'un copieur de marque Toshiba référence E-Studio 4555C fonction noir et blanc et couleur installé dans le bâtiment la chartreuse de la Ville, la maintenance associée au produit pour une période de trois ans.
- DM-2014-252** de conclure avec la Société UGAP, sise Direction interrégionale du Sud Ouest, Axis Business Parck 18 avenue de Pythagore CS 60046 - 33 692 Mérignac cedex, suite à l'acquisition le 15 octobre 2014 de 4 copieurs de marque Toshiba référence E-Studio2555CSE fonction noir et blanc et couleur installés dans le bâtiment B de l'hotel de Ville, la maintenance associée à chaque produit pour une période de trois ans.
- DM-2014-253** de conclure avec la Société UGAP, sise Direction interrégionale du Sud Ouest, Axis Business Parck 18 avenue de Pythagore CS 60046 - 33 692 Mérignac cedex, suite à l'acquisition le 21 octobre 2014 de 2 copieurs de marque Toshiba référence E-Studio 2555CSE fonction noir et blanc et couleur installés villa Exshaw, la maintenance associée à chaque produit pour une période de trois ans.
- DM-2014-254** de conclure avec la Société UGAP, sise Direction interrégionale du Sud Ouest, Axis Business Parck 18 avenue de Pythagore CS 60046 - 33 692 Mérignac cedex, suite à l'acquisition le 21 octobre 2014 d'un copieur de marque Toshiba référence E-Studio 2555CSE fonction noir et blanc et couleur installé bâtiment des syndicats, la maintenance associée au produit pour une période de trois ans.
- DM-2014-255** de conclure avec la société LACIS, domiciliée Lieu dit Magudas, avenue de Pagnot – 33 160 Saint Médard en Jalles, un avenant n°2 au marché à procédure adaptée relatif à des travaux d'enfouissement des réseaux aériens EDF- France Télécom- Numéricâble avenue de l'Argonne à Mérignac.
- DM-2014-256** de signer avec le groupement JEAN CAZENAVE et ANDRE/PETUAUD-LETANG le marché subséquent n°6 à l'accord-cadre passé selon la procédure adaptée relatif à la prestation de relevés de géomètres.
- DM-2014-257** de désigner la SCP NOYER-CAZCARRA, 168 rue Fondaudège à Bordeaux, pour représenter les intérêts de la Ville dans le cadre de la requête en référé introduite par la SCI MAGUDAS, enregistrée le 17 octobre 2014, sous le n° 14047308
- DM-2014-258** de conclure avec la société Thyssen Krupp, domiciliée ZI du Phare, 24 allées Félix Nadar – 33 700 Mérignac, un avenant 1 au marché à procédure adaptée relatif à de la maintenance et dépannage des ascenseurs des bâtiments communaux.

Monsieur le Maire

demande quelles sont les observations à propos des communications de ce procès-verbal.

Monsieur COCUELLE

demande à propos de la communication 246 pourquoi la municipalité fait appel à un cabinet d'avocats de Lyon pour représenter les intérêts de la Ville dans le cadre d'une requête introduite par la société OXIAL.

Monsieur le Maire

indique que cette requête porte sur le régime publicitaire applicable à Mérignac. Il est préférable de prendre des cabinets spécialisés plutôt que des cabinets qui n'ont pas l'habitude de ce genre de contentieux. Il a donc été décidé de faire appel à un cabinet expérimenté pour défendre les intérêts de la Ville.

Monsieur COCUELLE

pose une question technique à propos de la communication, relative au marché avec Thyssen Krupp. Il demande si l'ensemble des ascenseurs dans les bâtiments communaux sont des ascenseurs Thyssen Krupp car il est toujours préférable de faire appel à la société installatrice pour la maintenance .

Monsieur le Maire

remercie Monsieur Cocuelle pour sa technicité et sa connaissance sur le sujet et indique qu'il n'a pas la réponse mais il lui communiquera cette information.

Monsieur COCUELLE

rappelle qu'à l'occasion du Conseil Municipal du mois de mai, il avait interrogé Monsieur le Maire sur l'attribution d'un lot d'un marché pour la démolition de bâtiments communaux. Monsieur le Maire avait répondu à l'époque, qu'il fournirait les éléments le plus rapidement possible. Monsieur Cocuelle soulève qu'ils ont peut-être une divergence sur la notion de rapidité et demande donc s'il peut avoir ces éléments dans un délai relativement bref.

Monsieur le Maire

présente trois éléments à propos du contexte Mérignacais :

- Le 14 novembre 2014, la municipalité a eu la satisfaction de voir la ligne A, du tramway, prolongée. Les premiers essais ont pu être réalisés à neuf heures, en présence de quelques représentants de la Ville. Il faut saluer pour Mérignac, ce prolongement de la ligne A du tramway, avec 3,6 km de plus, cinq stations. Cela va permettre à 11 000 habitants d'avoir une meilleure desserte en matière de transports, avec également deux stations de Vcub en plus et deux autres Parc relais qui seront aménagés.

Par ailleurs, l'allongement de cette ligne ne doit pas pénaliser les habitants car plus la ligne est longue, plus il est craint que la durée du trajet soit importante. Il sera donc créé, à hauteur de la station du Pin Galant, un terminus partiel qui permettra au tramway de faire un retournement et donc de repartir afin d'éviter certaines longueurs de trajet. Les essais vont durer jusqu'en janvier, et fin janvier les mérignacais pourront emprunter cette nouvelle ligne. C'est un événement important.

Monsieur le Maire répond à quelques inquiétudes, au sujet de l'annulation, par le Tribunal Administratif, de deux arrêtés du Préfet. Le premier arrêté était relatif à la déclaration d'utilité publique pour le prolongement de la ligne D et le second concernait le "tram/train" du Médoc. Il précise que tout cela n'aura pas de conséquence pour le prolongement de la ligne A, à partir des Quatre Chemins jusqu'à l'aéroport. Dans le document d'orientation budgétaire actuellement examiné au sein de la Communauté Urbaine, il est acté une nouvelle fois, une étude opérationnelle. Cela veut dire qu'en 2019, si tout va bien, la municipalité peut espérer la création de la desserte de l'aéroport. Ce ne sont pas les deux décisions du Tribunal Administratif, sans lien, qui vont freiner cette desserte.

- La métropolisation est en cours, avec son volet mutualisation. Cela suscite quelques inquiétudes, pas trop au niveau de la population qui ne s'est pas trop encore emparée du sujet, mais davantage parmi les agents et certains élus.

Monsieur le Maire va proposer au prochain bureau de la Communauté Urbaine, le 27 novembre, le schéma de mutualisation. Ce dernier permettra de savoir ce qui doit rester géré par chacune des 28 villes et ce qui doit être géré par la Communauté Urbaine et à partir du 1^{er} janvier par la Métropole. Ce schéma a la particularité d'être à la carte, chacune des 28 communes fera ce qu'elle souhaite. Certains pourront choisir de mutualiser, par exemple, le service de la paye, d'autres l'ensemble de l'instruction des permis de construire, ou l'ensemble de la commande publique, etc. Chacune des communes décidera de ce qu'elle veut ou non mutualiser, elle pourra le faire immédiatement à partir de 2015, en 2016 ou les années suivantes, car l'agenda sera souple. La municipalité devra s'occuper de cette affaire d'une façon importante. Le schéma va être adopté par le bureau de la Communauté Urbaine et sera envoyé à chacune des communes. La Ville aura trois mois pour donner un avis sur le schéma de mutualisation. Ensuite, la Métropole adoptera le schéma et la Ville aura, à ce moment-là, à décider quelles seront les actions à mutualiser et celles qu'elle souhaite conserver.

C'est une vraie nouveauté comparable à la création de la Communauté Urbaine qui avait fait également l'objet d'inquiétudes.

Cela va se dérouler avec deux corollaires : pour mutualiser, il faut déconcentrer. Le but n'est pas de prendre des services de la Ville pour les transférer à Mériadeck, à la "centrale". Le but est de déconcentrer, c'est-à-dire que la Communauté Urbaine, elle-même se réorganise

complètement, avec d'un côté Mériadeck, de l'autre quatre directions territoriales. Chacune de ces directions ait de vrais pouvoirs, y compris en termes financiers et en matière de management politique. Pour Mérignac, il s'agira de la direction territoriale Ouest. D'ailleurs, un comité de pilotage se réunira pour décider de l'activité de la direction territoriale. Il faut mutualiser pour un certain nombre de raisons, mais l'erreur à ne pas commettre est de tout centraliser.

Pour que cela fonctionne, il faut que les habitants s'y retrouvent pour ne pas entendre par exemple : « *Avant quand il y avait un problème de voirie, de propreté, il était réglé facilement à Mérignac* ». Afin de palier ce problème, la municipalité a prévu un contrat d'engagement avec la Métropole. Cela permettra aux communes de définir les procédures et les délais d'intervention des directions territoriales pour garder la réactivité à laquelle tout le monde est très attaché.

Monsieur le Maire souhaite porter ces différents éléments à la connaissance de tous et de manière régulière pour ne pas créer une coupure profonde entre la Métropole et les communes. Il faut donc un dialogue et débattre officiellement sur les différentes questions.

- Monsieur le Maire présente le dernier point concernant la mise en place des bureaux des Conseils de quartier. Il remercie David Charbit qui a mené cette mission délicate, qui lui a demandé beaucoup de temps, car il a pris le temps de la concertation, de méthodes, etc.,. Il est temps de retourner voir les habitants. La Ville aura d'ici la fin de l'année, 10 réunions de Conseil de quartier. Il faut aller à la rencontre des habitants, les écouter et présenter les bureaux de Conseil de quartier.

Madame MELLIER

remercie Monsieur le Maire pour ces différentes informations.

Elle aurait préféré, à propos de la métropolisation, que la population soit dans le débat. Ont été évoquées les inquiétudes du personnel. Effectivement, la mise en place de cette métropolisation peut engendrer un véritable chambardement pour la vie des collectivités et des communes. Elle comprend donc ces différentes inquiétudes.

Néanmoins, Madame Mellier aurait préféré voir un grand débat au niveau du pays, à propos de cette fameuse réforme des collectivités territoriales et notamment autour de la métropolisation.

C'est d'ailleurs pour cela, que l'association des communistes et républicains a toujours appelé à un grand débat suivi d'un référendum. C'est vrai qu'avec la métropolisation, l'acte III de la décentralisation va vers une modification profonde du socle de la République. Ce socle touche la Commune, le Conseil Général, les Départements et la Région. Ces institutions sont profondément touchées par la décentralisation. Cette réorganisation de la société française aurait dû faire l'objet d'un débat profond dans la société.

Monsieur CHAUSSET

trouve que c'est très bien de se concentrer sur la métropolisation, son groupe y est favorable et ne pense pas que la République soit aujourd'hui menacée par cette dernière, même si tout le monde a le droit d'avoir des points de vue différents. Mais aujourd'hui, sont constatées de nombreuses confusions entre la Communauté Urbaine et les villes. D'où un besoin de clarification des compétences, au niveau de : « *Qui fait quoi ? Qui paie quoi ? et Comment le service va être rendu ?* » Sur le dernier point, la clarification est nécessaire pour les déchets, la propreté, l'urbanisme car ce n'est pas toujours très clair pour le citoyen.

Monsieur Chausset remercie Monsieur le Maire pour ce premier élément d'information, car la tradition, souvent, est d'oublier de parler de la Communauté Urbaine alors que la plupart des projets

ou la plupart des compétences ne peuvent ignorer celle-ci. C'est donc une bonne chose de mettre ce sujet en toute transparence et au grand jour. Un gros effort a déjà été fait dans la mandature précédente, avec la création des directions territoriales. C'était un premier pas vers une forme de métropolisation qui ne disait pas son nom. Les contrats de codéveloppement ont également permis plus de transparence et plus de clarification sur la relation CUB/Ville. D'ailleurs, aujourd'hui la métropolisation va s'appuyer sur les différentes directions territoriales.

Son groupe y est tout à fait favorable. Des économies sont à faire, pas pour le plaisir ou parce que c'est à la mode, mais surtout grâce à cette mutualisation. La Ville pourra se concentrer sur d'autres investissements et éviter "de la perte en ligne" afin d'être plus efficace et de mieux servir les usagers.

Aujourd'hui, il ne faut pas se cacher derrière son petit doigt, l'Agglomération a un sens, il est temps de lui donner une véritable image et une véritable institution. La Métropole n'est pas l'ennemie des villes, au contraire, elle pourrait renforcer l'action de proximité.

Son groupe y est donc favorable, si les choses se font dans la clarification et la transparence.

Monsieur MILLET

rappelle que la création de la Métropole va amener deux phénomènes : les transferts d'équipement et les mises en commun de services.

- pour les transferts d'équipement, la règle du jeu est de transférer l'équipement et d'y rattacher à la fois ses charges et ses recettes afin que les communes ne se défaussent pas de leurs problèmes sur la Métropole,
- pour les services mis en commun, il entend trop souvent parler, encore dernièrement, à la commission à laquelle il appartient, de " jeu à somme nulle". Autant ce jeu existe quand il s'agit d'un transfert d'équipement, mais quand il s'agit d'une mise en commun de services, c'est fait pour obtenir un service identique, peut-être meilleur, pour un coût moindre. Il faut bannir du vocabulaire cette expression de " jeu à somme nulle". Chacun cherche des sous un peu partout que ce soit au niveau local ou au niveau national. Aujourd'hui les contribuables les regardent et veulent une efficacité.

Lorsque la CUB a été créée, la tendance de progression des dépenses des communes, qui ont fait partie de cette Communauté Urbaine dès l'origine, ont continué à croître comme si la Communauté Urbaine n'existait pas, et comme si elle continuait à payer leurs services de voirie, d'urbanisme, d'assainissement, etc.

La Métropole, c'est une opportunité à la condition de surveiller étroitement ce qui va se passer et que chaque responsable de collectivité prenne l'engagement d'infléchir son budget à proportion du minimum de ce qui aura été mis en commun et de ce qui aura été économisé en transférant certains services à la Métropole.

Monsieur BRASSEUR

demande si un retour en arrière sera possible après les transferts de services.

Par exemple, si la municipalité s'aperçoit que les services attendus ne sont pas rendus, Monsieur le Maire aura-t-il la possibilité de réintégrer ces services à Mérignac pendant une période éventuellement probatoire.

Monsieur GUILLEMBET

répond à Monsieur Millet du fait de sa participation à cette commission où effectivement les mots : "jeu à somme nulle" ont été prononcés, où il a été précisé également que dans l'immédiat, c'était un "jeu à somme nulle" mais l'espoir est que le gain se fasse à moyen terme.

Monsieur le Maire

précise qu'un récent rapport de l'OCDE considère que la mutualisation permettra de gagner un point de croissance. Cela permettra de créer de l'activité et de l'emploi car l'argent public sera mieux géré.

Le personnel connaîtra sa destination avant l'été 2015 et cela ne veut pas dire que le personnel, en juin ou juillet 2015, va bouger. Il est possible que quelqu'un soit transféré à la Métropole, avec le statut d'agent métropolitain, mais continue de travailler sur place à la Ville de Mérignac. Le but n'est pas de rassembler dans des lieux distincts. Il n'y a donc pas de crainte à avoir sur des transferts ou d'éventuels déplacements. Au contraire, les agents gagneront notamment en proximité. D'ailleurs, les agents de la Communauté Urbaine, qui ont été dans les directions territoriales, sont assez contents aujourd'hui.

Quant à savoir, s'il peut y avoir un effet de retour, la règle qui sera adoptée à la fin du mois consistera à dire que la mutualisation pourra s'accroître mais ne pourra pas revenir en arrière.

Si demain la municipalité transfère le service de la paie à la Métropole, elle ne pourra pas demander après-demain un retour à cause du désordre considérable que cela provoquerait. Dans la durée d'un mandat, il y aura un effet "cliquet" qui fera que la Ville ne pourra pas revenir en arrière pour la commande publique, la formation du personnel, etc.,. Il sera possible d'aller toujours plus loin, d'ajouter d'autres modules, mais pas de revenir en arrière.

Le souci est de mieux utiliser l'argent public devenu rare. Il ne s'agit pas de le diminuer, ni de diminuer l'emploi, mais simplement d'essayer de faire mieux avec les moyens de la municipalité. Ces moyens sont et seront des moyens contraints pendant plusieurs années pour des raisons qui viennent de loin.

DELEGATION DE Monsieur GUILLEMBET **FINANCES - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI**

2014-199 DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2015

Monsieur GUILLEMBET

rappelle que ce débat d'orientations budgétaires est un élément clé du processus budgétaire dans la mesure où il traduit les orientations politiques en orientations financières. Il a pour objet de présenter les évolutions de la situation financière de la commune.

Il précise que ce débat n'a pas de valeur de décision budgétaire. La discussion du budget se déroulera en décembre à partir des éléments établis aujourd'hui.

La situation financière des collectivités locales a traditionnellement été, en grande partie, dépendante de la conjoncture économique. Il cite comme exemple :

- ✓ les recettes des collectivités sont fonction du développement économique. Elles sont donc davantage sensibles à la conjoncture ;
- ✓ la typologie de certaines dépenses : la précarisation actuelle engendre des dépenses nouvelles en matière d'action sociale ;
- ✓ des taux d'intérêt bas et des prix qui impactent directement les charges de fonctionnement et d'investissement.

Si cette première affirmation est importante, plus que jamais, la situation financière de la commune s'intègre dans un contexte économique et financier particulier notamment caractérisé par une fragilité où le mot fragile est un euphémisme.

Au regard du contexte général, au niveau européen, la zone Euro doit faire face à trois défis :

- ✓ un fort ralentissement de l'inflation, dû à un renchérissement de l'euro, à la faiblesse récurrente de la demande et à la baisse des prix du pétrole ;
- ✓ un chômage élevé : 11,5 % de taux de chômage moyen en Europe ;
- ✓ une croissance particulièrement faible : Les éléments connus à ce jour touchent même les allemands qui ont frôlé la récession, avec moins de 0,1 le trimestre précédent, ils sont à plus 0,1 ce trimestre.

L'Europe, même parmi les meilleurs, est aujourd'hui en grande difficulté.

Au niveau international, il est clair, sans faire de catastrophisme, que les graves crises géopolitiques actuelles renforcent les incertitudes pour qui chacun doit travailler. Notamment, les événements en Ukraine auront des conséquences sur le ravitaillement en énergie de l'Europe.

Quant à la situation particulière de la France, se retrouvent les mêmes caractéristiques : croissance fragile du PIB, une inflation faible à la limite de la déflation, un taux de chômage élevé, et ce qui caractérise la France par rapport aux autres pays, son endettement important à la limite du surendettement.

La politique budgétaire nationale s'inscrit dans ce contexte.

La loi de programmation des finances publiques pour la période 2014 à 2019 ainsi que le projet de loi de finances pour 2015, ont défini deux enjeux majeurs :

- Poursuivre l'assainissement budgétaire
- Maîtriser des dépenses publiques à travers des économies de dépenses.

Les incidences sur les collectivités locales sont importantes. Malgré la faiblesse de leur poids dans la dette et dans les déficits publics, celles-ci sont associées à cette contrainte de redressement des comptes publics via leur participation aux efforts d'économie que l'ensemble des acteurs publics va devoir réaliser dans les années qui viennent. Pour l'année 2015, ce sont 21 milliards d'euros.

La contribution des collectivités locales a pris forme en 2014, par une première baisse des dotations de l'État et ce, à hauteur de 1,5 milliard d'euros. En 2015, une nouvelle baisse de 3,67 milliards d'euros va se répercuter suivie par des baisses répétées en 2016 et 2017.

Les collectivités locales sont parties prenantes de l'évolution de la dette de l'ensemble des administrations publiques. À cet égard, la loi de programmation introduit pour la première fois une norme indicative d'évolution de la dépense locale. Dans un premier temps, elle n'est pas contraignante. Elle n'est pas encore divisée et répertoriée en fonction des collectivités locales (Conseil Général, bloc communal ou Conseil Régional.). Cet objectif, non normatif et non contraignant, évalue la progression des dépenses courantes d'une collectivité à 0,3 % pour 2015, ce qui comprend à la fois les charges de fonctionnement et d'investissement avec une tolérance dans les dernières discussions budgétaires de + 1,8 sur les charges de fonctionnement.

Monsieur Guillemet explique comment la Ville de Mérignac, dans ce contexte contraint, va travailler. L'effet ciseau va impacter la municipalité au même titre que les autres collectivités. Deux éléments majeurs doivent être rappelés :

- ✓ une baisse drastique des dotations de l'État qui passe de 10,5 millions en 2013 à 4,5 millions en 2017, soit une division par deux ;
- ✓ dans le même temps une augmentation, multipliée par deux, du fonds de péréquation qui permet aux communes les plus riches d'aider les communes les plus pauvres. Même si les masses financières ne sont pas les mêmes, c'est une multiplication importante.

À ces diminutions, s'ajoutent des incertitudes, notamment à travers les dotations communautaires qui vont également impacter le budget. En effet, comme les autres collectivités locales, la CUB et la future Métropole vont être touchées par cette baisse des dotations. Par ailleurs, les travaux relatifs aux transferts de compétences dans le cadre de la métropolisation auront une incidence sur le montant que verse la Communauté Urbaine à la Ville comme attribution de compensation.

Face à ce défi majeur, les marges de manœuvre financière des collectivités locales vont se réduire considérablement. Heureusement, la Ville de Mérignac est forte d'une situation financière saine. La conclusion de la Cour des Comptes met bien en exergue cette situation financière saine avec une capacité d'autofinancement importante, mais surtout un endettement très faible, puisque aujourd'hui à la suite des remboursements, il n'est même pas de 11 mois.

La Ville, dans ce contexte-là demeure vigilante et veillera à maintenir une gestion vertueuse en dépit de ses ressources contraintes, en privilégiant la qualité du service public et en mettant en œuvre l'ensemble des engagements pris au cours de la campagne électorale. Le slogan, aujourd'hui, est de faire de la contrainte une opportunité.

Monsieur Guillemet présente les axes majeurs retenus :

- 1- Le maintien du niveau d'investissement, d'environ 85 millions :

le programme pluriannuel d'investissement, qui sera évoqué et présenté au cours du débat budgétaire en décembre, prévoit 85 millions d'investissements. Ce plan permettra d'orienter les principales opérations d'équipement et sera financé par la capacité d'épargne nette qui est importante. L'autofinancement, un des atouts de la Ville, va très logiquement diminuer sur la durée en dépit d'une maîtrise des charges de fonctionnement. Cela va se traduire par un recours à l'emprunt qui, cumulé, engendrera un endettement évalué à peu près à 35 millions à la fin du mandat, soit une capacité de remboursement de cinq à six ans.

Pour ce niveau d'investissement, il souligne la part importante des investissements de renouvellement qui représentera à peu près 25 millions. Il s'accroît naturellement au fil des années avec l'augmentation du patrimoine, lié à l'augmentation de la population et à la naissance de nouveaux besoins du public. Certaines communes sont confrontées à l'arbitrage suivant : maintenir leur capacité d'investissement, investir et prendre en charge le renouvellement des équipements. Mérignac aura la possibilité d'arbitrer et a fait l'arbitrage.

À propos du montant d'investissement, des arbitrages devront être opérés sur la finalité de ces investissements. Les collectivités locales interviennent sur un nombre croissant de domaines, les arbitrages posent la question essentielle des besoins du territoire et la qualité du service public.

Des enjeux clairement identifiés pour la Ville sont déjà pris en compte :

- ⇒ la politique du logement ;
- ⇒ la croissance démographique ;
- ⇒ le vieillissement de la population.

D'autres enjeux émergent aujourd'hui et prennent de plus en plus d'ampleur. Dans un contexte de développement durable, la recherche de la performance énergétique devra s'appliquer dans l'ensemble des bâtiments municipaux. En outre, d'autres enjeux devront faire l'objet d'une réflexion comme le développement du numérique, les transports, etc.

Malgré les contraintes et la réduction des recettes, Mérignac n'infléchira pas sa politique d'investissement. Il est bon de noter que la contribution de la Ville à la relance économique et à la lutte contre le chômage impose à la Ville de maintenir le cap. 60 % des investissements publics sont réalisés par les collectivités locales. Il semble donc important de continuer à privilégier cet effort d'investissement.

2- Maîtriser les charges de fonctionnement :

les efforts engagés depuis plusieurs années en matière de dépenses de fonctionnement ont permis de consolider la capacité d'épargne nette de la Ville, c'est-à-dire d'autofinancement. 2/3 des investissements au cours des années précédentes ont été financés par les propres ressources de la Ville. Compte tenu du contexte économique et financier déjà évoqué, il est nécessaire de poursuivre ces efforts et d'élaborer un budget à enveloppe constante de fonctionnement. Cela ne veut pas dire un budget égal à celui de l'année n-1, mais à chaque fois de s'interroger pour toute action sur les objectifs, les moyens alloués et les modes de gestion retenus. Cette démarche sur la durée aboutira de fait à procéder à des choix, des priorisations, à mettre en œuvre des efforts de rationalisation et à privilégier tout ce qui favorise les procédures fédératives.

La limitation de la progression des dépenses courantes passera par une politique de rationalisation des achats et par une maîtrise des frais de personnel. Cette année, ce poste budgétaire aura une progression importante du fait des mesures imposées par l'État, notamment avec les revalorisations salariales pour les classes les plus basses, même si l'indice ne bouge pas, et par l'impact financier de la modification des rythmes scolaires.

Les frais financiers qui souvent obèrent les charges de fonctionnement, auront un point limité en raison de la faiblesse de l'encours. L'encours de l'endettement de la Ville est de 11 millions d'euros, il a chuté de près de 12 millions au cours de cette année. Notamment à cause des taux d'intérêt très bas. L'action de la BCE tend à favoriser les taux très bas de 0,05 de taux d'intérêt avec un impact sur les emprunts et une baisse des marges des établissements financiers.

Ces efforts financiers seront accompagnés d'une revisite par la municipalité de la manière de travailler et de s'organiser. Le redressement des finances publiques s'accompagne d'une modernisation et d'une simplification de l'organisation territoriale. L'impact de la Métropole et les transferts de compétence à moyen terme sont aujourd'hui encore difficiles à évaluer, les travaux sont en cours. Il faut bien

distinguer les deux chantiers : ceux du transfert de compétence, liés à la Métropole et ceux des efforts de mutualisation.

La mutualisation des services est un atout dans ce contexte de maîtrise et de rigueur budgétaire puisqu'il est prévu un projet de schéma de mutualisation des services qui sera soumis à l'avis des communes puis présenté au Conseil communautaire. D'ailleurs, chaque année, un bilan d'avancement de la mutualisation sera présenté par le Président de la Métropole à l'ensemble des communes. En outre, la Ville a décidé de travailler différemment les charges de la collectivité en politiques publiques : sociale, économique, culturelle, etc. Elles seront ventilées en grandes fonctions.

3- Sur le plan des investissements :

le plan prévisionnel d'investissement (PPI) sera présenté lors du débat budgétaire en décembre avec une nouveauté cette année : il est envisagé de présenter un plan prévisionnel de fonctionnement (PPF). Il qui permettra d'avoir une vision globale de l'action et des perspectives municipales. Sur le plan des investissements, la municipalité va mettre en œuvre des opérations de gestion en autorisation de programme et en crédits de paiement de l'année.

Par exemple en inscrivant uniquement les crédits mandatés de l'année pour éviter les mobilisations prématurées et les reports de crédits non utilisés.

Pour conclure, cette analyse soulève de nombreux points pour les prochaines années. La baisse des dotations va s'accroître et les recettes fiscales ne retrouveront un rythme normal que si la croissance économique suit. La maîtrise des dépenses de fonctionnement va se poursuivre mais cela nécessitera plus de temps car beaucoup de charges de fonctionnement ne peuvent pas être reportées ou supprimées parce qu'elles sont parties prenantes de l'activité municipale : culture, action sociale, éducation, etc.

Cette contrainte forte consiste à maîtriser la contraction de la ressource et de satisfaire les attentes fortes en éducation, en action sociale, en culture, soit en attente des services publics distribués par les collectivités locales.

Il est clair que ces défis vont nécessiter d'innover, mais aussi d'arbitrer en associant l'ensemble des acteurs. Cette décision correspond à la démarche menée dans la démocratie participative qui sera évoquée par David Charbit.

Madame MELLIER

indique que c'est avec attention qu'elle a écouté l'intervention de Monsieur Guillemet sur les orientations budgétaires et cela en lien avec l'environnement national et international. En effet, la loi permet, avant discussion, un débat sur le budget pour se donner un temps de réflexion sur le contexte économique et politique au niveau international. C'est une bonne chose qui permet de mesurer dans quel contexte la municipalité évolue.

À propos de la conjoncture économique évoquée par Monsieur Guillemet, Madame Mellier met l'accent sur la conjoncture économique et particulièrement sur la situation de la zone Euro qui a viré au rouge pour l'ensemble des pays moteurs que sont la France et l'Allemagne. Les économies de cette zone sont très interdépendantes. Par exemple, l'Allemagne a construit son économie sur les exportations. Elle se trouve donc affaiblie avec la crise ukrainienne et une chute de la demande en Chine et au Brésil. Donc, le modèle allemand vendu jusqu'à présent, se trouve aujourd'hui en panne avec la baisse des investissements et une croissance atone annoncée pour les deux prochaines années.

Madame Mellier résume la situation du pays par deux idées : économie en berne et austérité qui sévit.

Une austérité pour les collectivités locales avec la réduction des dotations de fonctionnement alors que les communes sont souvent le dernier rempart contre la dislocation sociale. Madame Mellier souligne également la constante augmentation du taux de pauvreté en s'appuyant sur le récent rapport du Secours Catholique.

Aussi, définir une trajectoire porteuse d'un projet politique lisible par les citoyens de la commune n'est pas facile dans ce contexte. S'ajoutent les incertitudes vis-à-vis de l'avenir des institutions. En effet, depuis quelques mois, le gouvernement et la presse parlent de la disparition des départements en 2020.

Madame Mellier relate les dernières déclarations du Premier Ministre à Pau qui ont mis en évidence le besoin de cet échelon intermédiaire. Cette déclaration est positive et peut rassurer sur le devenir de cette institution. C'est donc dans ce contexte mouvant et en application de la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, que se met en place une nouvelle organisation territoriale.

L'objectif affiché des transferts des compétences de la commune vers la Métropole est d'adapter cette technostucture à la compétitivité réclamée au titre de la concurrence par les puissances financières. Avec la mise en place de la Métropole, la commune perdra progressivement de ses prérogatives avec le risque de s'orienter vers la fin de la démocratie locale par l'éloignement des citoyens des lieux de décision.

Un tel chamboulement aurait nécessité et nécessite encore un grand débat national suivi d'un référendum. En effet, la discussion qui vient de se dérouler, montre les besoins de développer et de donner les éléments car le débat permet de s'enrichir mutuellement. Les uns et les autres ont besoin de mieux maîtriser ce qui est en train d'évoluer avec l'acte III de la décentralisation.

De façon concomitante à la mise en place de la Métropole, le gouvernement s'entête à réduire la dépense publique, à peser sur les salaires, et à alimenter la trésorerie des entreprises. Cette logique politique enfonce le pays dans un cycle infernal de récession, de chômage et de perte de recettes pour l'État et les collectivités locales. Ce choix engendre des reculs de l'investissement public et privé, mais aboutit au gonflement des profits sans effet positif sur l'investissement.

Madame Mellier donne un exemple : la chute de l'investissement en logement des ménages, -10,5 % depuis un an, qui va se poursuivre en raison du recul des dotations. Elle rappelle que les collectivités locales réalisent 70 % des investissements publics. En Gironde, le chômage progresse, 10 % des actifs sont au chômage et seulement 60 % d'entre eux sont indemnisés.

De leur côté, les entreprises d'Aquitaine ont perçu en 2013, 500 millions d'euros au titre du CICE, qui viennent s'ajouter aux aides du Conseil Régional, lequel distribue sans contrôle et sans évaluation 200 millions d'euros. Or, tout cet argent public alloué sans contrepartie et sans effet sur l'emploi, pourrait être plus efficace pour des investissements utiles. S'ajoute, également, la suppression de la taxe professionnelle, allégeant la contribution des entreprises à la solidarité territoriale, ainsi que les différents cadeaux consentis aux grandes entreprises, et cela depuis des années.

Madame Mellier revient sur le projet de loi de finances, comme cela a été dit, les dotations de l'État aux collectivités locales baissent de 11 milliards à l'horizon 2017, soit 3,7 milliards d'euros par an après une baisse de 1,5 milliard en 2014.

Elle rappelle que l'essentiel de ces dotations correspond historiquement à des produits de la fiscalité locale, supprimés par l'État ou à des transferts de compétence dont il fait supporter aujourd'hui le poids aux collectivités locales. Ces dotations ne sont donc pas des cadeaux, mais des compensations par rapport à ces transferts de compétence.

À ce projet de loi de finances, s'ajoute le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), les communes les plus riches doivent venir en aide aux communes les plus pauvres, c'est la péréquation horizontale. La commune de Mérignac est directement impactée par ce FPIC. Ainsi, la municipalité se retrouve pour 2015 avec une réduction des dotations de fonctionnement et à payer davantage pour les communes pauvres. Cela traduit le désengagement financier de l'État, lequel s'entête à faire des cadeaux aux grandes entreprises dont le pacte de responsabilité d'un montant de 41 milliards d'euros.

Ces choix tournent le dos aux intérêts du peuple. En effet contenir et réduire la dépense publique, c'est affaiblir les dispositifs de solidarité. La cohésion sociale est l'affaire de tous et en premier lieu de l'État vers les collectivités locales. Mérignac, joue ce rôle de cohésion sociale avec l'activité du CCAS, pour tout ce qui tourne autour de l'insertion professionnelle et du soutien aux associations.

Comme l'a dit Monsieur Guillemet, les objectifs de développement des investissements sont affirmés à partir des grands enjeux. Cela met bien en exergue le rôle que jouent les collectivités locales, cela dépend de chacun, mais surtout du rôle de l'État et des communes.

Madame Mellier ajoute que certains s'interrogent pour savoir si la France a les moyens d'une relance économique, et si elle va rester dans cette situation difficile.

Elle répond qu'aujourd'hui personne ne peut se satisfaire d'un déficit endémique et d'une charge de dette qui reste à un niveau très élevé.

La Banque Centrale Européenne (BCE) refinance les banques à 0,1 %, l'État français rembourse ses créanciers à 1,7 % ou 1,8 % d'où cette proposition de faire couvrir la dette par la BCE. Cela ferait une économie de 40 milliards d'euros, même si ce n'est pas simple et pas facile, c'est un choix politique.

Elle suggère également de s'intéresser à la fraude et à l'évasion fiscale. Les premières mesures ont permis de recueillir 2 à 3 milliards d'euros, là où 60 à 80 milliards partent. Cela démontre qu'il est possible de s'attaquer à la fraude, sauf que les 2 à 3 milliards, c'est peu. Le gouvernement pourrait se doter de moyens efficaces pour lutter contre cette fraude par l'embauche de personnels dans la fonction publique, notamment financière.

Les causes de la dette sont aussi les niches et les exonérations fiscales qui profitent au patrimoine des plus riches, 200 milliards qui grèvent le budget. Ici, aussi une réflexion pourrait être menée pour progressivement les réduire.

C'est donc une autre utilisation des finances publiques, cette dimension est saine et efficace pour la relance économique et l'emploi.

Elle finit par ce point, celui de la réforme de la fiscalité, tant attendue, et souvent promise, en revenant sur la réforme de la fiscalité locale directe qui doit passer par une véritable révision des bases d'imposition, laquelle n'a jamais eu lieu. Depuis 1970, les bases de l'imposition n'ont pas été revues. Il faudrait donc se doter de moyens pour redéfinir le mode indiciaire et les valeurs locatives.

Après la disparition de la taxe professionnelle et sa transformation en Contribution Économique Territoriale, la CET, il faut réfléchir à l'impôt territorial des entreprises, assis sur le capital matériel et les actifs financiers, ressources prélevées nationalement et redistribuées aux communes en fonction du nombre d'habitants et de leur situation sociale, soit la péréquation nationale.

Ces propositions ouvrent des perspectives pour débloquer la situation du pays et contribuer à redonner de l'espoir pour relancer l'activité économique et à agir pour un grand plan de relance de l'investissement autour de questions très importantes : la transition énergétique, l'innovation et la formation. Le pays a donc des atouts pour rebondir.

Monsieur TRIJOLET

indique que les orientations de la Ville seront sous-tendues par une optimisation de ses financements, tout en apportant, en maintenant et en adaptant des services publics de qualité qui seront l'axe politique fort et investir pour préparer l'avenir à travers des équipements publics.

Monsieur Trijoulet ne doute pas de la capacité de la Ville à construire les budgets à venir avec le savoir-faire méridional, la bonne gestion méridionale, comme c'est précisé par la Chambre Régionale des Comptes.

Il souligne, contrairement à ce que relatait un grand quotidien régional, il y a quelques mois, que Méridional est une Ville peu endettée, donc avec des marges de manœuvre.

Le budget sera construit afin de participer au dynamisme du territoire Méridional et que ce dynamisme serve à toutes et à tous.

Monsieur PRADELS

rappelle que les efforts demandés aux collectivités locales sont importants mais ils sont nécessaires dans la conjoncture actuelle.

Il rappelle que ce ne sont pas les collectivités locales qui ont creusé le déficit. Elles contribuent essentiellement aux activités économiques sur le territoire et malgré tout, 17 % des économies seront effectuées sur le dos des collectivités, soit 3,7 milliards pour un total de 21 milliards.

Ces économies vont se traduire pour la commune par une baisse des dotations globales de fonctionnement de 1,7 million d'euros en 2015, 2,3 millions d'euros en 2016 et 1,7 million d'euros en

2017. Ce contexte économique, impacte également la dynamique des recettes fiscales due à l'effet de base. À cette baisse des recettes pour la Ville, il faut ajouter, également, l'augmentation du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales, estimée à 126.000 € pour l'année 2015 et l'augmentation automatique des charges de fonctionnement, les coûts d'énergie et du personnel.

Donc, entre la diminution des recettes et l'augmentation des charges, cela donne automatiquement une baisse de l'autofinancement, effet ciseau indiqué par Monsieur Guillembet.

Il faudra donc être beaucoup plus rigoureux dans la gestion communale, son groupe félicite d'ailleurs les services pour cette gestion rigoureuse. Mais cette rigueur ne doit pas impacter la capacité d'investir de manière inventive car faire des investissements en ne comptant que sur la croissance de la consommation est voué à l'échec.

La seule croissance sur laquelle il faut compter est celle des économies et de la sobriété. Il faut être inventif et sélectif dans les orientations budgétaires afin d'obtenir les marges nécessaires au développement de la commune.

La mise en place parallèlement d'un PPI et PPF, semble être une très bonne chose, ainsi que la gestion en autorisation des programmes permettra de réaliser le PPI.

La municipalité doit être sélective pour investir là où c'est le plus efficace. La rénovation énergétique des bâtiments publics est l'une des pistes que son groupe a toujours préconisées.

Il faut être inventif par l'augmentation de la mutualisation des services et pour cela bien prendre en compte les possibilités de la métropolisation.

La capacité d'autofinancement de la Ville va donc diminuer mais le désendettement va permettre quand même de maintenir les possibilités d'emprunt et donc d'investissement.

L'augmentation à six ans de la capacité de désendettement permettra des investissements nécessaires et la métropolisation peut permettre une meilleure gestion, mais il faudra être très vigilant. L'enjeu est de taille et la municipalité devra faire preuve de clarté afin de continuer le développement harmonieux de la commune pour le bien de tous.

Monsieur MILLET

répond à Madame Mellier, pour lui dire que les indicateurs de la France ont viré au rouge, pas depuis cinq minutes, mais depuis un bon moment, des années.

À propos de la taxe professionnelle et la crainte que les entreprises soient exonérées de payer une charge fiscale, il rappelle qu'elle a été remplacée par deux taxes : la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises et la taxe foncière des entreprises. Certaines ont bénéficié de ce changement mais d'autres ont vu l'équivalent de ce qu'elles payaient avant, multiplié par quasiment deux. Or, ce sont souvent les petites entreprises qui sont impactées.

Au sujet du CICE, il explique que cette mesure a été prise parce que les entreprises, les PME en particulier, sont à leur plus bas niveau de marge depuis plusieurs décennies. Il fallait donc essayer de les aider à reconstituer de la marge avec une mécanique assez implacable, car sans marge, elles ne peuvent pas faire d'investissement et sans investissement, elles ne peuvent pas créer d'emploi.

Monsieur Millet termine par une note plus positive aux propos de Madame Mellier au sujet des bases où il a cru deviner qu'elle souhaitait que soient révisées les bases pour la taxe d'habitation et la taxe foncière, à la hausse, augmenter les bases, revient à augmenter les impôts locaux.

Madame Mellier lui répond qu'il a mal entendu, elle n'a pas parlé d'augmentation, mais de révision.

Monsieur le Maire demande à Monsieur Millet de terminer.

Monsieur Millet souhaite savoir quel sens donner aux propos de Madame Millier car c'est important

Monsieur le Maire répond que Madame Mellier a dit ce qu'elle avait à dire tout à l'heure.

Monsieur Millet reprend pour indiquer qu'il a lu dans la presse, que Mérignac s'apprêtait à augmenter les bases pour l'année prochaine sur un rythme double à celui du rythme antérieur. Cela veut dire que mécaniquement les impôts locaux vont augmenter et mécaniquement cela va donner des recettes aux

collectivités locales. Par contre, cela va donner des sueurs froides aux contribuables qui sont excédés et le mot est faible.

Quant à la relance, elle a été faite plusieurs fois et personne n'a vu arriver la queue du premier emploi. La relance, il faut avoir des fonds pour la faire. Madame Mellier ne peut pas à la fois déplorer un niveau d'endettement excessif, Monsieur Millet l'a rejoint sur ce point, et demander d'en faire un peu plus pour faire de la relance qui a donné déjà des résultats absents, car cela a déjà été pratiqué par le passé.

Pour la note positive, Madame Mellier a parlé de la fraude et elle n'a pas tort car des montages existent, en particulier pour les grosses entreprises. Ces montages permettent de se soustraire en grande partie à l'impôt sur les sociétés. Cela représente réellement des milliards d'euros. Il sait bien que Madame Mellier ne confond pas les grandes entreprises et les PME, et ces grosses entreprises pourraient quand même contribuer un peu plus alors qu'elles exploitent correctement certains marchés y compris le marché français.

Le problème est que pour faire cela, il faut plus d'Europe, plus d'intégration européenne car pour arriver à contraindre les gens, il faut que sur un marché comme celui de l'Europe chacun soit coordonné pour dire : « *Chers amis, vous allez payer de l'impôt sur les sociétés* » le problème est qu'il croit que la position du groupe de Madame Mellier n'est pas toujours favorable à l'Europe, il faudra donc résoudre ce problème.

Monsieur Millet répond maintenant aux autres orateurs via son intervention.

Il rappelle que la municipalité s'apprête à élaborer le budget 2015 sur la base des prévisions économiques sur quoi repose le projet de loi de finances pour 2015. La France est dans une situation si préoccupante que qualifier "d'environnement fragile", par Monsieur l'adjoint aux finances, la situation économique et financière à laquelle le pays est confronté relève déjà d'un certain optimiste.

Ambrose Bierce journaliste et écrivain américain mort au début du XXe siècle, disait que l'optimiste est un adepte de la doctrine selon laquelle le noir est blanc. Aussi, il semble y avoir encore quelques adeptes de cette doctrine à Bercy.

Comment en effet, ne pas s'étonner que certains chiffres soient égrenés dans le rapport synthétique remis à chaque membre de ce Conseil et notamment en ce qui concerne la croissance. Il dit : « 1 % en 2015, 1,7 % en 2016, 1,9 % en 2017 », il arrête là cette litanie pour ne pas verser dans un optimisme qui finirait par devenir obscène.

Il demande : « *Qui peut croire ces chiffres ?* » Peut-être ceux qui sont tellement décrochés des réalités, qu'ils ne voient pas que la France est en train de glisser le long d'un toboggan qui débouchera, si rien de courageux n'est décidé, sur une catastrophe économique et sociale.

La croissance, c'est pour le gouvernement socialiste comme la marée, un cycle rythmé par l'attraction d'il ne sait quel astre. Pour ce gouvernement, alors que tous les indicateurs économiques sont au rouge, la croissance finira bien par revenir. Il attend qu'elle monte, un peu comme Vladimir Estragon attendant Godot.

Monsieur Millet s'adresse à Monsieur le Sénateur-Maire et à Madame la Députée adjointe au Maire, qui ont cette vision puisqu'ils votent sans broncher les textes qui résultent de ces pseudos analyses prévisionnistes. Mais la croissance ce n'est pas cela, c'est le produit de nombreux facteurs qui se combinent entre eux pour faire progresser la création de richesses, comme l'attractivité, la confiance, les initiatives, les exportations, l'investissement.

Justement en matière d'attractivité, le pays est devenu un repoussoir avec son code du travail d'un autre âge et son insécurité juridique comme fiscale.

En ce qui concerne la confiance, le gouvernement ne semble pas avoir de boussole, c'est anxiogène aussi bien pour les citoyens que pour les acteurs de l'économie.

L'initiative est bridée parce que l'effort et la prise de risque ne sont plus récompensés.

Les messages martelés depuis des années, dans la presse par les idéologues collectivistes de la majorité ont fini par connoter négativement la réussite économique et à stigmatiser ceux qui en sont à l'origine.

Monsieur Millet précise qu'il ne met pas Monsieur le Maire parmi ces idéologues, nommés par ce dernier : " les frondeurs".

Il ajoute que les exportations souffrent des contraintes et des coûts supportés par les entreprises, désavantagées par rapport à leurs concurrentes européennes. Les investisseurs préfèrent le Royaume-Uni et l'Allemagne, pays qui distancent la France nettement en matière de nouvelles implantations.

La fiscalité aberrante et injuste imaginée par les foldingos de la Gauche au pouvoir, décourage les plus entreprenants et fait fuir les forces vives du pays, ce qui obère notre potentiel de croissance future.

De plus, la croissance vient du bas. A l'image d'une immense fourmilière, ce sont les femmes et les hommes d'un pays dont les efforts et les réalisations individuelles s'additionnent qui vont produire une richesse nationale.

Monsieur Millet explique que de couper la motivation avec une fiscalité délirante, de gêner la liberté d'entreprise et d'être brouillon dans la politique économique, fait que la machine se grippe alors.

Dans ces conditions, tant que la Gauche n'aura pas renoncé à ses vieilles lunes et pris son courage à deux mains, il n'y aura pas de croissance avant la fin de ce quinquennat, en tout cas pas suffisante pour créer des emplois et rééquilibrer les finances publiques.

Quant à l'état des finances publiques, pour mesurer les contraintes, qui inévitablement vont peser sur le budget municipal à situer par rapport à l'environnement. La France a récemment dépassé 2.000 milliards de dettes, elle s'accroît, cette dette, par plus de 100 milliards par an, dans un contexte où chacun craint la déflation, il n'est pas possible d'espérer que l'inflation vienne raboter le poids de cette dette.

Le déficit 2014 dont le dernier projet de loi de finances rectificatif, date du mercredi 12 novembre, annonce 88 milliards d'euros, dont la moitié représente les intérêts de la dette et pour 365 milliards d'euros de dépenses. Aussi, pour donner un peu de repères à cet environnement, avec 1 % de la population mondiale, la France produit 4 % de la richesse mondiale, mais consomme près de 700 milliards en dépenses sociales, soit 15 % des 4.500 milliards de dépenses sociales du monde entier.

Les conclusions à tirer de ces constats sautent aux yeux, la moitié du déficit est consacrée aux agios de la dette. Ces agios sont financés par emprunt et alourdissent chaque année la dette et donc les agios de l'année suivante.

Quand le pays dispose de trois euros, il en dépense quatre, sans inflation et sans croissance suffisante si chacun veut se sortir de ce très mauvais pas, il n'y a pas trente-six solutions :

- ⇒ soit la France divise au moins par deux le déficit public en réduisant au plus vite la dépense d'au moins 41 milliards d'euros. À cette condition, le pays reviendra à l'équilibre budgétaire primaire, c'est-à-dire, hors charges de la dette. Dans ce cas « faudra-t-il encore prier pour que les prêteurs soient rassurés et puissent maintenir les conditions de prêt historiquement basses dont la France bénéficie aujourd'hui ? ».
- ⇒ soit le pays établit un plan prévisionnel de réduction de la dépense publique, et pas seulement des plans prévisionnels de fonctionnement, pour réduire sur plusieurs années la dépense publique de 140 milliards et ainsi le pays reviendra à 50 % du PIB consacré à la dépense publique. Cela permettra à l'économie de redevenir concurrentielle, de gagner des marchés et de créer de l'emploi, en particulier pour les jeunes.

Il faut noter que ce niveau situerait tout juste le pays dans la moyenne européenne. Quoiqu'il en soit, sans révision des dépenses publiques à tous les échelons (État, collectivités, Administrations de sécurité sociale) à court terme, la France sera tôt ou tard lâchée par ses prêteurs.

Cela commencera par l'acceptation par l'agence France Trésor de taux d'agios plus élevés pour rémunérer le risque de certains prêteurs hésitant à souscrire les 500 millions d'euros quotidiens demandés par la France. Cela continuera par des émissions d'emprunts incomplètement souscrites. Il faudra alors ajourner, d'abord de quelques jours, les paiements. Cela sera d'abord quelques jours de retard de versement des traitements, puis une semaine, puis deux. À ce moment-là comme ont dû le faire d'autres pays avant la France, elle se tournera vers ses partenaires de l'Union européenne, ceux qu'elle prend de haut depuis tant d'années.

Elle fera face alors à une troïka bien connue constituée du FMI, de la BCE et de la commission. Des conditions à une aide seront posées et la France devra s'y plier l'épée dans les reins. Les révisions seront alors brutales et les effets déchirants, nul ici et ailleurs ne veut en arriver à cette extrémité. C'est pourquoi, depuis toujours son groupe plaide sur ces bancs pour une décrue de la dépense publique qui

permette le retour progressif à l'équilibre. À ceux qui croient que c'est impossible, il répond que d'autres pays y sont arrivés.

Les décisions à prendre concernent aussi bien l'État que les collectivités et les administrations de sécurité sociale. Faire dès aujourd'hui : « *À notre rythme, ce qui ne manquera pas de nous être imposé demain, sera forcément moins douloureux* ».

Monsieur Miller répond à ceux qui croient que la France n'est pas la Grèce, que d'autres pays en Europe ont dû accepter une potion bien amère.

Le journal Sud-Ouest relatait récemment dans ses colonnes les souffrances des voisins portugais, dont voici les effets des mesures négociées en 2011 par leur gouvernement pour éviter la faillite. Il précise que c'était un gouvernement socialiste :

- ✓ amputation des retraites ;
- ✓ augmentation des impôts ;
- ✓ quasi-suppression des aides sociales ;
- ✓ baisse des salaires avec un gel du SMIC pendant quatre ans ;
- ✓ pouvoir d'achat amputé d'un tiers sous l'effet de l'appauvrissement et de l'augmentation du coût de la vie ;
- ✓ 77 % des Portugais disent ne plus pouvoir s'acheter de la nourriture jusqu'à la fin du mois.

Quand un pays appelle au secours, les secouristes imposent leur loi, une aide contre des mesures d'économie drastiques.

Personne ne doit en douter, cela serait encore plus dur pour la France, car elle fait courir un risque systémique à l'Europe et donc à l'économie mondiale.

Certains diront que l'austérité, ça suffit !

Monsieur Millet demande : « *quelle austérité ?* ». Les dépenses de la France, en valeur comme en pourcentage du PIB n'ont jamais, pratiquement, cessé d'augmenter depuis la guerre. Aujourd'hui, la France atteint 57 % de dépenses publiques par rapport à son PIB, contre 47 % en Allemagne, pays dont les modes de vie sont comparables à ceux de la France et qui n'est pas sous-administré.

Chacun doit donc faire un effort. Cela commence au niveau des collectivités, il est urgent de se débarrasser des vieilles habitudes, d'amorcer la décrue et de montrer l'exemple.

Son groupe propose donc de s'orienter vers des décisions selon les schémas suivants :

- ⇒ anticiper l'inévitable choc de surendettement en constituant des réserves ;
- ⇒ demander via les parlementaires, Monsieur le Sénateur-Maire et Madame Récalde, le renoncement à la dépense inutile, comme, par exemple, la réforme des rythmes scolaires qui permettrait de récupérer 2 milliards au niveau national et environ 2 millions pour Mérignac ;
- ⇒ rechercher les économies au niveau des investissements, non pas pour ne rien faire, mais pour s'équiper autrement. À ceux qui disent que c'est impossible, il demande de relire les écrits de son groupe à propos, par exemple du Conservatoire. Son groupe avait dénoncé la forme et le coût de ce projet dès l'origine, en avril 2010. Son coût est monté jusqu'à 17,8 millions d'euros. Après des dizaines d'interventions faites sur les bancs du Conseil Municipal, le projet est revenu à moins de 5 millions d'euros, plus un million d'euros gaspillés en pure perte dans des frais d'études. À cette époque Monsieur le Sénateur-Maire était le responsable des finances de cette commune. C'est toujours la même équipe qui l'entoure, son groupe espère donc qu'il a appris de ses erreurs passées ;
- ⇒ faire baisser les charges de fonctionnement de la municipalité sur un rythme progressif mais rythmé car la baisse de l'ADGF et l'augmentation de la péréquation vis-à-vis d'autres communes, l'en oblige. Pour ceux qui disent que c'est impossible, il répond par avance que son groupe a déjà entendu, pendant des années les cris et subit parfois des attaques violentes par la demande des baisses de charges de fonctionnement. Pendant 13 ans son groupe s'est heurté à un mur et subitement tout est devenu possible, en 2009, avec une baisse de 850.000 € par an, qui répercutée depuis, représente un cumul de près de 5 millions d'euros justement le prix du Conservatoire version low-cost. D'où ses mots : « *Cinq années d'épargne pour réaliser un tel équipement, ça vaut le coup !* ». La situation connue de la gestion à Mérignac ne découle pas de dépenses vertueuses, mais d'une action fiscale extrêmement vigoureuse en 2008, coup de massue fiscale qui a obligé les Mérignacais à acquitter des impôts supplémentaires alors que la gestion de la Ville à l'époque ne l'imposait pas ;

- ⇒ préférer l'épargne et l'utilisation des excédents pour limiter le recours à la dette afin de financer les investissements de la Ville. A été annoncé le chiffre du PPI de 85 millions d'euros. Il est vrai que dans cette commune, ce genre de chiffre ne permet pas de penser grand-chose dans la mesure où, comme le soulignait la Chambre Régionale des Comptes, le taux de réalisation des programmes d'investissement est extrêmement faible, il a été jusqu'à 1/3 lors des derniers exercices. Si la Ville n'est pas trop endettée, ce qui est heureux, c'est parce qu'au cours du dernier mandat, elle n'a pas fait grand-chose. Les perspectives sont sombres, nul ne peut le nier. Comme une famille le ferait, il faut être à la fois prudent et faire flèche de tout bois pour apporter aux concitoyens les services qu'ils attendent sans les nouveaux impôts qu'ils redoutent. Cela ne veut pas dire : « bétonner à tout-va », pour glaner ici, de la taxe d'habitation et là, de la taxe foncière. La qualité de vie doit être respectée.

Monsieur Millet explique que Mérignac a la chance de bénéficier d'une situation géographique entre ville-centre et aéroport, qui lui confère une prospérité reconnue, le budget 2015 devra prouver que la municipalité prépare les temps difficiles qui s'annoncent. À titre d'illustration et pour montrer concrètement la direction dans laquelle son groupe souhaite que la gestion de Mérignac s'oriente, il fait la proposition "symbolique", à propos des devis demandés par la municipalité pour modifier la salle du Conseil, du fait que de nombreux élus du groupe « Ensemble, changeons Mérignac ! » n'ont pas assez de place sur les bancs réservés à l'opposition. Aussi, pour éviter des frais inutiles, son groupe propose d'éviter des travaux coûteux et à la place de le doter de deux sièges de conférence, avec une tablette pour poser les documents et de continuer de mettre à leur disposition un micro HF, il en coûtera 86,36 € TTC chez un fournisseur de matériel de bureau mérignacais, et cela leur suffira pour continuer de travailler au service des concitoyens.

Monsieur GUILLEMBET

apporte quelques éléments de réponse et précise qu'il avait l'impression de rêver, d'être à l'Assemblée nationale, dans la mesure où le débat d'aujourd'hui concerne plus les Mérignacais. Il est possible de faire toutes les exégèses possibles sur l'histoire, tout peut être examiné, mais l'important aujourd'hui est que les Mérignacais qui ont bien conscience de la crise actuelle, est de savoir comment la municipalité va faire pour satisfaire les Mérignacais dans la qualité des services publics et pour continuer à faire des investissements. Les débats idéologiques, pour lui, n'ont pas de place sur les bancs du Conseil. C'est son avis personnel.

Il répond à Monsieur Millet par rapport à la revalorisation des bases, que la loi de finances, aujourd'hui, n'est pas votée pour les bases, et la tendance est plutôt vers 0,9 %. Cette loi est en discussion.

Ce serait une malhonnêteté intellectuelle de considérer que la dégradation de la situation économique de la France date de 2014. Il trouve que Monsieur Millet a l'air de dire que tout a démarré en 2014, alors que la situation de la France, les déficits publics ont 40 ans et tous les régimes y sont passés depuis Raymond Barre.

La deuxième malhonnêteté intellectuelle concerne la fiscalité locale. Monsieur Millet n'a pas dit que l'augmentation de la fiscalité locale n'est pas due à une décision fiscale de la Ville car elle est due à une revalorisation des bases physiques.

À propos de l'endettement de la France, quand Monsieur Hollande a pris le pouvoir, en 2012, il était de 92,4 % du PI. Cela voulait dire que le régime précédent de Monsieur Sarkozy avait augmenté l'endettement de la France de 600 milliards. Aujourd'hui, il est à 98 presque 99 %, la progression de l'endettement de la France n'est pas due au dernier Président.

Quant à dire que la municipalité n'a rien fait au précédent mandat, elle a quand même réalisé 80 millions d'investissements. Ce n'est donc pas nul, même si sur le dernier exercice le taux de réalisation était un peu faible.

Monsieur MILLET

répond à Monsieur Guillembet qui a dit que c'était de l'idéologie, alors qu'en fait, il a juste repris les dispositifs légaux concernant la loi relative à l'administration territoriale de la république du 6 février

1992, qui précise que le débat actuel permet de comprendre les enjeux nationaux et locaux, pour ébaucher une orientation stratégique de la collectivité. Monsieur Millet précise qu'il a juste respecté ce qui était écrit, c'est l'avis personnel de Monsieur Guillembet, qu'il respecte, mais ce n'est pas légal.

De plus, chacun peut vérifier, et les Mérignacais qui sortiront leur feuille d'impôt, l'augmentation de 8 % des feuilles d'impôt, en 2008, dans cette Ville. Il propose même de sortir les feuilles d'impôt, de les agraffer et de les contempler car c'est un véritable coup de massue fiscale fait à cette époque-là.

Monsieur Millet ne dit pas que la vertu est d'un bord ou d'un autre. Il ne se permettrait donc pas de dire que la situation actuelle est due depuis 2012, c'est vrai que cela l'a aggravé sur certains points, due à plusieurs actions gouvernementales. Tout le monde est suffisamment libre sur les bancs du Conseil, pour dire ce qu'il pense. Cela ne va pas du tout dans la direction d'une vertu budgétaire, le problème est qu'aujourd'hui l'addition traîne sur le comptoir national et que c'est à la génération actuelle et peut-être à celle qui va suivre de rembourser ce qui a été fait auparavant.

Monsieur le Maire

remercie et félicite Monsieur Guillembet et le Service des finances pour leur travail, tout à fait remarquable à la fois dans la forme et sur le fond.

Pour le fond, il observe que de nombreux éléments sont partagés. Il s'adresse à Monsieur Millet qui, quand il va à la Communauté Urbaine, pour les orientations budgétaires dont le document est déjà sorti, va trouver à peu près les mêmes éléments, qui ne sortent pas du chapeau de la municipalité, mais d'une grande machine à fabriquer des statistiques, de Bercy ou d'ailleurs, et dont la plupart de ces éléments sont les mêmes pour toutes les collectivités territoriales.

Monsieur le Maire explique qu'il n'a pas envie de recommencer un épisode de l'élection municipale.

En effet, Monsieur Millet a déjà dit tout cela cent fois, mille fois, et beaucoup de ses propos reviennent souvent sur le passé. Aussi, de temps en temps, il faut tourner la page et elle a été tournée par les électeurs, il faut en prendre acte et regarder vers l'avant. Cependant, au sujet du passé, ce qui est étrange, c'est que l'honnêteté consisterait à dire que le pays est fortement endetté : 2.000 milliards viennent d'être dépassés. Depuis très longtemps, le pays a cette dette publique, depuis des décennies, et Monsieur Guillembet avait raison de le souligner, malheureusement, le gouvernement de Droite et Monsieur Millet aurait dû, d'ailleurs, être secrétaire d'État de Monsieur Sarkozy pour lui dire : « *Mais cher Président, comment pouvez-vous laisser filer les budgets et l'endettement ?* » 600 milliards en cinq ans, là, il aurait dû protester tous les jours, envoyer des pétitions, il aurait été un très bon conseiller de Nicolas Sarkozy, mais peut-être qu'il ne le serait pas resté longtemps.

C'est pourquoi il faut arrêter de regarder le passé, lourd pour Monsieur Millet, car, aujourd'hui, la vérité et d'avoir un gouvernement avec lequel il est possible de discuter. Mais ce gouvernement a un courage : c'est le premier gouvernement qui s'attaque réellement à la dette publique. En effet dans le budget, il y a 50 milliards de réductions des déficits de la dépense publique sur trois ans.

Monsieur le Maire demande si : « *Monsieur Fillon a fait ça et si les autres gouvernements de Droite ont fait ça avant ?* » Non.

Pour toutes ses critiques, Monsieur Millet doit donc être fort, courageux et très honnête pour les adresser à son propre camp et à lui-même, et faire de l'autocritique.

Monsieur le Maire demande, pourquoi, pendant toutes ces années, Monsieur Millet a supporté toute cette dette publique alors qu'il savait que cela allait ruiner son pays. Il doit être honnête avec lui-même et s'autocritiquer.

Monsieur Millet manifeste son désaccord et dit que ce sont des effets de manche.

Monsieur le Maire poursuit et explique qu'il vient de le dire : depuis des décennies, mais avec un petit emballement dans les années Sarkozy. Il regrette donc que Monsieur Millet n'ait pas été le conseiller de Nicolas Sarkozy.

Monsieur le Maire ajoute que Monsieur Millet a décrit le monde, en partant de la Grèce pour terminer sur le fauteuil de la salle du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire précise que si ce groupe n'a pas assez de fauteuils, c'est tout simplement parce que celui-ci n'a pas souhaité se déplacer. Il demande d'ailleurs de regarder toutes les places qui sont libres. Il peut comprendre que c'est par choix politique. Il demande donc de ne pas parler de devis, car l'actualité n'est pas de refaire cette salle. Il demande donc de ne pas tomber dans le fantasme et Monsieur Millet devrait avoir un peu plus de prudence avec son expérience.

Monsieur le Maire suggère de revenir à des choses extrêmement simples, avec un gouvernement qui va réduire la dépense publique. Cela n'était jamais arrivé auparavant.

De plus, une autre question est extrêmement difficile pour la municipalité et il entend bien ce que les uns et les autres ont pu dire : « *Est-ce que cette dette publique-là, c'est l'État, et l'État doit s'en débrouiller ?* » ou, « *Est-ce que chacun a l'honnêteté de dire que c'est la dette publique de tous les Français, dont chacun doit concourir à son apurement ?* ».

Il est normal à ce moment-là, que les collectivités territoriales prennent leur part dans ce désendettement. C'est ce qui est fait, car la baisse des dotations aux collectivités publiques, c'est ça. Ce sont 100 milliards de dotations de l'État aux collectivités publiques qui vont baisser, car c'est la contribution des collectivités locales à l'endettement du pays.

Monsieur le Maire pense que c'est nécessaire et sans d'autres solutions. Il indique à Madame Mellier, car même s'il est possible de raisonner autrement, c'est-à-dire : comment moduler entre les différentes collectivités, comment mieux ajuster, quelle est la péréquation horizontale entre les collectivités ou verticale entre l'État, etc., c'est un vrai débat, mais qui n'est pas abordé aujourd'hui.

Monsieur le Maire revient sur Mérignac, depuis des années la Ville a anticipé la situation, chacun peut le dire. Dans un budget, c'est assez simple, il y a les recettes et les dépenses.

En recettes, dont les recettes fiscales, Monsieur le Maire rappelle qu'avec ses services, ils ont pris l'engagement de ne pas augmenter les taux de la fiscalité, d'autres ont pris même l'engagement de vouloir diminuer les bases, c'est d'une démagogie totale. Vouloir diminuer les taux, personne dans la France entière ou dans l'agglomération, n'aura cette audace ou cette témérité de diminuer les taux dans une période où tout le monde sait que les ressources vont être plus faibles.

Donc aujourd'hui la municipalité va geler les taux de la fiscalité locale, c'est un engagement qu'elle va tenir comme tous ses engagements.

Mais, dès l'instant où les recettes fiscales ne peuvent pas être augmentées et que les dotations vont baisser, il ne reste qu'une variable, il y a les produits propres, mais à la marge, la seule possibilité est l'endettement. Il rappelle que pendant des années et des années ici, il n'était pas compris de diminuer la dette et à chaque fois, il expliquait que la municipalité faisait des remboursements anticipés parce qu'elle savait que dans les années à venir, elle aura besoin de mobiliser davantage d'emprunts. Aujourd'hui, l'heure est venue, car la Ville à un taux d'endettement tout à fait satisfaisant, elle a moins d'une année aujourd'hui pour le rembourser, et à la Communauté Urbaine, il faut deux ans pour rembourser la totalité de la dette. C'est l'orientation budgétaire de la Ville, il faut l'assumer, elle va passer de moins d'un an pour rembourser la totalité de la dette à environ cinq ou six ans. La Ville a la possibilité de le faire, car elle est quatre fois moins endettée que les communes de la même strate.

À la Communauté Urbaine, le même effort va être fait. Elle met aujourd'hui deux ans pour rembourser la dette, elle mettra demain jusqu'à huit à neuf ans. Mérignac est beaucoup plus sage.

Pour les dépenses, la Ville va maîtriser les frais de fonctionnement, c'est un effort très important. Monsieur le Maire salue d'ailleurs toute l'administration et le personnel parce que c'est difficile, il ne s'agit pas de remettre en cause les emplois, il s'agit aussi de baisser les frais généraux et beaucoup d'exemples pourraient être donnés ; ainsi la Ville va maîtriser les dépenses et ainsi maintenir l'investissement, elle sera une des rares collectivités à pouvoir maintenir un aussi haut niveau d'investissement. C'est le devoir et l'obligation de rendre les services à la population. D'où le maintien de ce niveau d'investissement à hauteur de 80 ou 85 millions pendant la durée du mandat.

Monsieur le Maire ne souhaite pas entrer dans des polémiques, mais juste rappeler quelques éléments.

Monsieur le Maire rappelle qu'il n'y a pas de vote sur les orientations budgétaires, mais que ce débat se poursuivra au moment du budget, c'est-à-dire en décembre.

Monsieur GUILLEMBET

remercie l'équipe de Jocelyne Pattelet à la Direction des finances, le DGS, le DGA, Caroline, car le travail habituel est déjà dense, avec l'ajout des travaux en cours sur la mutualisation, sur la métropolisation et dans des délais extrêmement brefs. Un travail remarquable a été effectué d'autant plus par les contraintes nouvelles qui s'ajoutent aux travaux normaux d'un débat budgétaire ou d'une préparation de budget et ce n'est pas fini.

CETTE DELIBERATION N'APPELLE PAS DE VOTE

DELEGATION DE Monsieur SABA**ADMINISTRATION GENERALE - RESSOURCES HUMAINES - AFFAIRES MILITAIRES ET TRANQUILLITE PUBLIQUE****2014-200 PROJET DE CREATION D'UNE CHAMBRE FUNERAIRE - 405 AVENUE DE VERDUN - AVIS**

indique qu'il s'agit d'un projet de création de chambre funéraire avenue de Verdun.

Monsieur le Préfet de la Gironde conformément à la réglementation sollicite l'avis de la commune pour ce projet. Il rappelle que le Préfet est décisionnaire à ce sujet.

Ce projet consiste à rénover une maison d'habitation qui se trouve à l'angle de l'avenue de Verdun et l'avenue Mendès France, il est donc proposé à la municipalité de donner son avis.

Ce projet paraît peu compatible avec un secteur d'habitat situé sur un axe principal de l'entrée du centre-ville, il est proposé d'émettre un avis défavorable pour ce dossier.

Madame VAILLANT

rappelle qu'il est souhaité de donner un avis défavorable à la création de cette chambre funéraire. Aussi lors de la commission, elle avait demandé si les riverains avaient été consultés et il avait été répondu que non. Ainsi, avant d'émettre un avis, elle s'est rendue auprès d'eux et, à sa grande surprise et avec plaisir, elle a pu constater qu'un riverain avait été consulté par téléphone. Il est ensuite allé voir ses voisins car il existe une bonne entente dans ce petit quartier.

Il ressort de cette concertation un "non" des riverains. Cependant, il subsiste quand même des questions notamment dans la mesure où Monsieur le Préfet est décisionnaire en dernier ressort. Dans l'hypothèse où il accepte le refus du Conseil Municipal, la question est de savoir quel projet sera envisagé par la suite. En effet, il s'agit d'un terrain qui fait 800 m², bien placé et donc convoité. Le PLU étant régulièrement modifié lors des séances du Conseil Municipal, son groupe s'abstient donc pour cette délibération.

Monsieur CHAUSSET

indique que son groupe n'est pas défavorable à l'installation de cet équipement du fait du déficit de chambre funéraire sur la Ville et l'agglomération. Il ne semble pas que le quartier visé soit au centre-ville, donc susceptible aussi d'accueillir un certain nombre d'activités, son groupe s'abstient donc pour ces raisons.

Monsieur SABA

constate sans déplaisir que cette approche est conforme au ressenti présumé des riverains.

madame VAILLANT

répond qu'elle l'a indiqué.

ADOPTE A LA MAJORITE – ABSTENTIONS : Groupe "Ensemble, changeons Mérignac !" - Groupe "Europe Ecologie Les Verts"

2014-201 RECENSEMENT DE LA POPULATION 2015 - AUTORISATION

Monsieur SABA

rappelle que les villes de plus de 10 000 habitants ont un recensement régulier et annuel. Le dernier recensement global a été fait en 1999. Cette délibération est donc présentée tous les ans où sont exposés les moyens mis en œuvre, soit :

- les moyens humains, les agents recenseurs ;
- les moyens matériels qui seront installés à la maison des associations avec des questionnaires stockés ;
- les moyens financiers, avec une budget de 15.008 € Les agents recenseurs percevront une indemnité forfaitaire de 85 € pour une tournée de reconnaissance. Par ailleurs, une prime de 150 € sera attribuée à tous les agents qui auront terminé la collecte avec un taux de fiches de logements non enquêtées, inférieur à 4 %, soit une motivation pour avoir le maximum de fiches collectées lors de ce recensement.

Pour la première fois, le recensement pourra se faire aussi en ligne : les administrés pourront répondre au questionnaire par Internet. Il est aussi fait référence à une population dite "les comptés à part", qui correspond aux personnes recensées sur une autre commune, mais qui ont conservé une résidence à Mérignac. Il s'agit de personnes âgées en maison de retraite, d'étudiants ou d'élèves majeurs de moins de 25 ans, d'élèves pensionnaires et de militaires.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'autoriser la mise en œuvre des moyens humains, matériels et financiers, telle que présentée dans cette délibération pour le bon déroulement du recensement.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

2014-202 RECRUTEMENT D'UN CONTRACTUEL POUR L' EMPLOI DE CHARGE DE MISSION DEMOCRATIE LOCALE

indique qu'il s'agit du recrutement d'un contractuel pour l'emploi de chargé de mission démocratie locale, sur un poste vacant qui a été reconconditionné, afin de renforcer le rôle des Conseils de quartier, de faire évoluer le Conseil de développement et créer de nouvelles instances pour encourager les initiatives des habitants.

Le profil cible, dont les critères sont : diplôme en administration publique, communication, développement local, une première expérience de la conduite des dispositifs des démocraties participatives, des qualités rédactionnelles et relationnelles avérées et une bonne connaissance des instances. L'appel à candidatures lancé n'a pas permis de recruter un fonctionnaire. Il est donc demandé au Conseil Municipal d'autoriser le recrutement d'un contractuel pour le poste de chargé de mission démocratie locale.

Il précise que les Conseils de quartier doivent démarrer prochainement, il est donc souhaitable d'avoir ce conseiller rapidement.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

2014-203 RECRUTEMENT D'UN CONTRACTUEL POUR L'EMPLOI DE DIRECTEUR DE LA COMMUNICATION

Monsieur SABA

présente cette délibération à propos du recrutement d'un contractuel pour l'emploi de Directeur de la communication. Suite à la vacance de ce poste, l'agent occupant cet emploi devra définir la stratégie de communication globale de la Ville afin de coordonner le déroulement des campagnes de communication et la politique éditoriale et de manager la communication.

Jusqu'à ce jour, le poste était occupé par cet agent. Le profil du poste a été aussi reconfiguré, cet agent donnant entière satisfaction, il est donc proposé d'autoriser son recrutement pour le poste de Directeur de communication.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

DELEGATION DE Monsieur TRIJOLET
GRANDS PROJETS URBAINS - POLITIQUE DE LA VILLE ET RELATIONS AVEC LA METROPOLE

2014-204 PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) - 8 EME MODIFICATION - AVIS

Monsieur TRIJOLET

présente cette délibération qui concerne la huitième modification du PLU lancée par la CUB en début d'année afin de permettre l'aboutissement des projets urbains dans l'agglomération.

Cela ne peut concerner que des zonages urbains sans impacter le projet d'aménagement et de développement durable du PLU actuel adopté en juillet 2006.

Cette huitième modification a vocation de traduire, sur le plan règlementaire, les adaptations nécessaires à la mise en œuvre opérationnelle, d'une part de la démarche issue des 50 000 logements le long des axes de transport et, d'autre part, des opérations d'aménagement en cours.

L'ensemble des objectifs détaillés dans une délibération complète prend en compte l'intérêt général autant que les coûts des services publics et l'impact sur l'environnement.

Cette démarche est cohérente avec les orientations communales pour offrir des logements de qualité, innovants et accessibles, dans un environnement apaisé et préservé.

Quatre secteurs sont identifiés pour cette huitième modification :

1. le foncier de l'ancien collège Langevin, remplacement du zonage UDM multifonctionnel par le zonage urbain spécifique Langevin pour de l'habitat intermédiaire et permettant une intégration dans un secteur pavillonnaire ;
2. le secteur Mérignac/Marne le long du tramway, d'une zone commerciale à une zone urbaine avec des commerces intégrés et intégrant cinq principes ;
3. le secteur Mérignac Soleil, un grand projet pour permettre, à terme, une offre nouvelle de logements, avec l'opportunité de transport TCSP et peut-être bientôt, tramway. Création de cette zone urbaine intégrant une mixité fonctionnelle sur un site économique avec quatre principes détaillés ;
4. la zone spécifique aéroportuaire, un projet dans le cadre du développement de cette zone, sur un aspect très technique de prendre en compte une marge imposée de recul à 5 mètres, indiquée sur le plan de zonage des rues, présenté dans la délibération, au droit du projet dénommé 45^e parallèle, mené par l'opérateur Thallium pour le compte de la société aéroportuaire.

Et plus techniquement un ajustement pour la ZAC du centre-ville à la suite d'une erreur lors de la septième modification, complément pour l'îlot 2 pour indiquer une hauteur maximale autorisée à 17 mètres.

L'ensemble de ces modifications réglementaires prises en compte dans le cadre de la huitième modification permettra la mise en œuvre des projets immobiliers dans un calendrier optimisé.

Il est donc proposé d'approuver cette huitième modification du plan local d'urbanisme.

Madame DELNESTE

commente cette délibération pour laquelle son groupe ne remet pas en cause le besoin de logements pour les concitoyens de la commune. La demande est réelle, cependant, il y a le fond et la forme. Les programmes Langevin, Marne, Mérignac Soleil et autres, ne sont pas forcément en accord avec les besoins de vie.

Une verticalité vertigineuse pour certains programmes, notamment celui de Mérignac Soleil, 24 mètres de hauteur, six étages voire sept, on verra ce qu'en pensent les riverains directs et les Conseils de quartier très prochainement. Aussi, à l'évidence, cela entraînera une congestion du trafic que personne ne conteste.

Madame Delneste demande : « *Que devient Mérignac Ville Verte ? Car ce ne sont pas quelques palmiers qui vont enchanter la vie Mérignacaise* ».

Son groupe prône toujours et encore la qualité de vie pour le bien-être de chacun avec des solutions raisonnables.

Monsieur le Maire ne doit pas se tromper sur leurs intentions sincères et constructives pour l'avenir des Mérignacaises et Mérignacais.

Monsieur BRASSEUR

soulève un autre point, celui de la circulation. Le constat est, qu'à Mérignac, elle devient de plus en plus difficile chaque jour. Certes, la mise en service du tramway va permettre, en partie, une certaine diminution des trajets en voiture, mais cette diminution sera contrecarrée par l'arrivée de nouveaux Mérignacais et par la contribution de la Ville à l'opération 50 000 logements, évoquée par Monsieur le Premier Adjoint.

La circulation de la Ville est maintenant de plus en plus dense. Par conséquent, la pollution atmosphérique générée par le trafic routier devient un risque environnemental pour la santé et la qualité de vie des Mérignacais.

Il demande donc à Monsieur le Maire si celui-ci a un projet à propos de la résolution du problème de l'écoulement de la circulation automobile à Mérignac compte tenu de l'accroissement de la population.

Monsieur CHAUSSET

exprime le soutien de son groupe pour cette délibération mais revient sur les différents points qui viennent d'être abordés et s'adresse au groupe des derniers intervenants, qui est toujours favorable à la construction de logements. Cependant, il y a toujours des « cependant ». Donc, ce groupe n'est pas favorable, que ce soit Langevin, Marne, le projet de mixité sociale et fonctionnelle. Or, si ces projets ne sont pas réalisés, la Ville ne fera rien, pas une offre pour répondre aux besoins, soit c'est trop haut, soit c'est mal placé, soit c'est trop dense, etc. En matière de logement, quoi que la municipalité fasse, cela ne convient pas mais il n'est pas possible de construire que des pavillons. La moitié du parc est déjà sous forme de pavillons, c'est très bien, mais la municipalité a besoin de construire de petits lotissements, de l'habitat à plusieurs étages R+2, R+3, R+4 et sur un emplacement comme la zone de Mérignac Soleil, il n'y a rien de scandaleux à monter de plusieurs étages pour apporter de la mixité sociale et fonctionnelle.

Il espère qu'il ne s'agira pas de mettre uniquement quelques cubes, mais de remettre en forme ce quartier.

Le groupe de l'opposition a tout à fait le droit d'être contre ce type de projet, mais pour Monsieur Chausset, ces projets vont dans le bon sens. Il rappelle que, globalement, Mérignac est une agglomération et une Ville très peu dense avec un étalement urbain très important. Or, c'est justement cet étalement urbain qui est à l'origine de ce sur-traffic et de la circulation qui vient d'être décrite.

La solution passe par la mise en œuvre de projets collectifs des transports en commun : le tramway, la rénovation des circuits de bus mais aussi d'une densification mesurée d'un certain nombre de quartiers autour des axes de transport. C'est une politique que son groupe défend et qui lui semble tout à fait cohérente.

Monsieur Joël GIRARD

explique qu'effectivement, cette dernière modification ne pourra pas satisfaire tout le monde. Mais pour son groupe, elle intègre la proximité et la qualité de vie des habitants.

En évitant les grands ensembles, hormis celui de Mérignac Soleil, même si 24 mètres cela fait haut, il rappelle que Pont de Madame est une tour à 13 ou 15 étages, la Ville évite donc ces grands ensembles. En effet, cela ne dépasse pas 18 mètres sur le reste de la commune.

Effectivement, la municipalité doit produire des logements nécessaires et adaptés à tous les revenus, en essayant d'éviter trop de déplacements. Aussi, sur le document, il est indiqué que 30 % des Mérignacais font plus de 30 minutes de transport, c'est important et ça complique la circulation qui l'asphyxie.

Les équipements publics et sociaux ne doivent pas être trop éloignés des grandes zones d'habitat et cela nécessite différents projets pour que soient intégrées toutes ces réflexions.

La Ville continue de trouver l'équilibre nécessaire entre l'urbanisme et les espaces verts et applique la charte paysagère. Il faut que Mérignac, Ville Verte, ne soit pas qu'un slogan, mais une réelle volonté de la majorité municipale.

Monsieur BRASSEUR

remarque que son groupe n'est pas opposé à toute construction de logements. Cependant, il n'est pas possible de construire n'importe quoi, n'importe où, même si chacun peut considérer que de construire des R+2 ou 3 ce n'est pas n'importe quoi. Mais quand c'est dans des zones pavillonnaires, cela génère quand même un certain mécontentement des Mérignacais propriétaires à cet endroit-là. De plus, pour certains, cela représente une perte financière très très importante, sachant que la maison représente pour beaucoup l'essentiel du capital détenu.

Monsieur TRIJOLET

précise que l'objectif fixé est que l'urbanisme se développe dans un environnement apaisé et maîtrisé. C'est ce que la municipalité fera.

Il existe encore des fonciers. Parallèlement à l'urbanisation, la politique est favorable au développement des parcs publics, des squares. Tous les projets seront soumis à la concertation, afin, justement d'échanger avec la population. Aujourd'hui, les projets se travaillent avec la population, avec les architectes, avec les promoteurs pour effectivement préserver les zones pavillonnaires et ne pas faire des blocs à R+4 qui s'imposent dans leur environnement.

Cet état de réflexion aujourd'hui est bien pris en compte, la Ville avancera sur ces principes-là, avec maîtrise.

Il rappelle qu'aujourd'hui, si la Ville de Mérignac est un territoire dynamique avec des services, c'est bien parce qu'elle n'est pas restée aux 32 000 habitants des années 1960, qu'elle s'est développée de façon harmonieuse. Il n'y a pas d'objectif fixé en matière de population.

Chacun ne sera peut-être plus là au sein de l'hémicycle, lorsque la population aura atteint les 100 000 habitants qui font peur.

Il insiste aussi sur le fait que depuis les 15 dernières années, la production moyenne de logements est de 1 % par an. Elle a un peu augmenté ces dernières années. Il estime donc que c'est une maîtrise tout à fait raisonnable.

Monsieur le Maire

ajoute que le maître-mot en matière d'urbanisme qui, pour la Ville est un secteur essentiel, c'est le mot "équilibre" : il faut trouver l'équilibre. Il ne peut pas être dit simplement : « *On construit trop et ça gêne les riverains* » car en regardant l'ensemble des Mérignacais, certains diront cela, mais d'un autre côté, de nombreux Mérignacais diront qu'ils ne trouvent pas de logements et des logements accessibles.

La difficulté est de trouver un équilibre entre ceux qui demandent un logement et ceux qui considèrent qu'il faut moins construire parce que cela crée un certain nombre de gênes. Cette difficulté est de la responsabilité politique de la Ville qui doit trouver des solutions entre ces deux exigences.

La solution est de construire là où la construction est acceptable.

L'acceptabilité de la construction a un premier cadre légal qui est celui du PLU. Si demain un constructeur vient voir l'adjoint à l'urbanisme et pose sur la table un projet de X étages avec une densité de tant, et que ce projet est conforme au plan local d'urbanisme, est-ce que l'adjoint à l'urbanisme va dire : « *Allez voir ailleurs, je n'en veux pas* ». À ce moment-là, le constructeur sera en droit de saisir le tribunal administratif et de faire annuler le refus de la Ville. C'est la réalité juridique des choses.

La réalité pratique est un peu différente car chacun peut discuter. Cependant, ce n'est pas une obligation et ce n'est pas une contrainte. C'est sur le ton de la persuasion pour arriver à obtenir des résultats allant au-delà du PLU.

Le PLU, avec la révision, est l'objet même de cette délibération. Dans le cadre du PLU, des personnes pèsent, d'ailleurs au bureau de la Communauté Urbaine. iIl a lui-même fait une proposition contenue dans l'accord de cogestion qui consiste à dire qu'il faudra construire avec beaucoup de discernement et en respectant les identités des quartiers. C'est-à-dire de ne pas construire une tour de X étages dans un quartier pavillonnaire, cela ne marchera pas. Mais dans d'autres endroits avec des axes de circulation, le tramway qui arrive, le bus qui passe ici, il est sans doute possible de construire sans créer de nuisances.

C'est la philosophie de la municipalité, expliquée plusieurs fois, et plutôt reprise au sein de la Communauté Urbaine.

Le deuxième point est de respecter la nature, en la réintroduisant en Ville.

Cela va être réalisé. Quant à la zone de Mérignac Soleil, elle n'est pas concernée uniquement par les 50 000 logements, mais aussi par le projet de 55 000 ha pour la nature. D'où le maintien de cet équilibre. Penser à la nature, c'est aussi penser aux transports en commun qui devront être développés avec l'exemple du tramway et il espère qu'il y en aura d'autres dans les années futures, il en est sûr. Car il n'y a pas que le tramway en matière de transport en commun, il y a également le bus. Cela fait partie aussi d'une autre nature et d'une autre Ville qui est en train de naître.

Monsieur MILLET

trouve que Monsieur le Maire est quelqu'un d'étonnant car il cite l'exemple du promoteur qui vient dans les services de l'urbanisme de la Ville de Mérignac et qui présente un projet conforme au PLU et à qui il dit à juste titre : « *Je ne peux pas vous refuser ce projet* » et même si ce projet ne lui plaît pas. La réalité, c'est que la règle, c'est bien Monsieur le Maire qui la décide. C'est lui qui organise le PLU. En fait, le promoteur ne fait que se conformer à la règle que Monsieur le Maire a édictée. Il ne faut pas renverser la lecture des choses.

Monsieur Millet croit que quand des constructions sont faites dans une Ville, contrairement à quelques propos un peu caricaturaux, son groupe n'est pas opposé à la construction. Simplement, il a toujours en contrepoint de la construction la qualité de vie de ceux qui sont déjà là. Pour répondre à la phrase : « *Les Mérignacais ne trouvent pas de logements* », il répond : « *Non* », ce sont des gens qui ne sont pas encore à Mérignac qui ne trouvent pas à se loger. Et son groupe est prêt à les accueillir mais avec des conditions qui sont que la qualité de vie de ceux qui sont déjà là ne soit pas abîmée.

Monsieur Millet soulève la question de Monsieur Chausset : « *Êtes-vous né à Mérignac ?* ». Il répond qu'il n'y avait pas de maternité à Mérignac et que très peu de monde est né à Mérignac.

Monsieur le Maire demande de revenir à l'ordre du jour

Monsieur Millet reprend et explique que son groupe souhaite, contre le bâti, de la qualité de vie qui se traduit de plusieurs manières, par ce qui a été dit, dont les espaces verts. Effectivement, son groupe est d'accord sur le fait que lorsqu'il y a une construction, il faut qu'elle soit accompagnée d'espaces verts et d'arbres.

Mais la qualité de vie, c'est aussi :

- ⇒ la possibilité d'avoir une sorte de liberté :celle de prendre les transports en commun. Pour ce faire, il faut pouvoir laisser le véhicule dont chacun ne peut pas se passer car les directions que prennent les uns et les autres pour aller travailler ou pour leurs loisirs imposent d'avoir un véhicule. Il faut donc avoir des parkings. La qualité de vie est justement d'avoir, pour le bâti, un nombre de parkings suffisant pour que ceux qui ont envie de laisser leur voiture, puissent le faire pour emprunter les transports en commun dès que c'est possible et chacun le souhaite ;
- ⇒ de pouvoir circuler, l'écoulement de la circulation a été évoqué. Plus nous bâtissons, plus l'armature de voirie de la Ville doit évoluer de manière à pouvoir recevoir le flot des nouveaux arrivants ;
- ⇒ de faire progresser les services proportionnellement au nombre de nouveaux demandeurs.

Dans ce débat, il y a quelque chose de sous-jacent mais personne n'en parle. Il faut que Monsieur le Maire considère aussi, et il peut peut-être le comprendre, que pour les recettes de la Ville, construire des logements c'est pouvoir récupérer de la taxe foncière et de la taxe d'habitation. Ce n'est pas une attaque, mais un fait, et quelque part, quand sont prévus des projets, Monsieur le Maire a indiqué lors du dernier Conseil Municipal, des centaines et des centaines de logements le long du tram .Faire des logements le long du tram, c'est logique, mais simplement cela ne doit pas dépasser un certain seuil. En effet, au-delà d'un certain seuil l'environnement est perturbé et surtout, c'est la bétonnière fiscale qui fonctionne avec plus d'impôts qui rentrent et surtout autour, un mécontentement qui s'exprime et qui s'est exprimé. Monsieur le Maire a entendu des Mérignacais qui demandent de préserver ce qu'ils avaient déjà et voir la qualité de vie baisser.

Monsieur le Maire

répond que Monsieur Millet ne fait que redire ce qui a déjà été exprimé. La municipalité est pour Mérignac Ville Verte !, qui va se développer, pour un équilibre entre l'urbain et une sorte de périurbains, même en Ville, pour un développement des logements, mais mesuré, et qui soit à l'écoute des riverains.

Monsieur le Maire demande à Monsieur Millet d'être sûr d'une chose, que ses Services entendent les Mérignacais au-delà de la salle du Conseil Municipal, notamment en étant au contact avec eux tous les jours, et savent donc ce qu'ils disent, soit plus de logements à Mérignac et aussi qu'il ne faut pas construire n'importe où.

Après il y a des règles, Monsieur Millet oublie que le PLU est d'abord communautaire.

Monsieur Millet manifeste son désaccord.

Monsieur le Maire demande à Monsieur Millet ce qu'il fait au sein de la Communauté Urbaine car il dit que la Communauté Urbaine ne sert à rien. Pourquoi il y a-t-il un vice-président chargé de l'urbanisme s'il ne sert à rien ? Et après sera faite la critique que la Communauté Urbaine s'occupe de tout, il y a quelque chose qui ne va pas.

Il y a un vice-président à l'urbanisme, le règlement du PLU est intercommunal, même si évidemment sur chaque partie, il y a une concertation, une discussion.

Il n'existe pas un règlement du PLU pour Mérignac, il est intercommunal.

Monsieur Millet indique que c'est un zonage, c'est donc Monsieur le Maire qui décide.

Monsieur le Maire répond qu'il n'y a pas qu'un zonage, mais des règles d'abord. Il demande donc à Monsieur Millet de reprendre les dossiers de la Communauté Urbaine, de les relire afin d'en reparler car à chaque fois il doit réexpliquer.

Monsieur Millet indique que ce ton professoral ne va pas du tout à Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire répond que Monsieur Millet passe son temps à donner des leçons, il lui demande donc de lui permettre d'en recevoir. Sur ce point, c'est une belle leçon en matière d'urbanisme car, en

tant que conseiller communautaire, il doit travailler les dossiers de la Communauté Urbaine et il verra que la réalité n'est pas tout à fait celle-là. Avec un cas pratique juste après.

ADOpte A LA MAJORITE – CONTRE : Groupe "Ensemble, changeons Mérignac !" – Groupe "Rassemblement Bleu Marine pour Mérignac"

2014-205 OPERATION 50.000 LOGEMENTS "ILOT TEMOIN LANGEVIN" - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX, LA FABRIQUE METROPOLITAINE, LA SOCIETE CREDIT AGRICOLE IMMOBILIER ET LA SOCIETE COOPERATION ET FAMILLE - AUTORISATION

Monsieur TRIJOLET

rappelle que ce projet s'inscrit dans le cadre du projet métropolitain : 50 000 logements autour des axes de transports collectifs. Des objectifs sont affirmés dans le cadre de ces 50 000 logements. Une typologie de logements attractive et diversifiée dans la proximité des zones d'emploi et de services, une ambition durable et sociale, une méthode de production de logements, avec efficacité et participation, intégration de cette production de logements au niveau des villes et de leur quartier.

Le projet de Mérignac Langevin qui pourrait voir le jour, pourrait concerner 197 logements avec 279 places de parking, soit 1,47 place supérieure au ratio des 258 places prévues par le PLU. Il précise que les enquêtes sont plus basses à 1,39.

Ce projet se définit dans une recherche d'un habitat particulièrement qualitatif près du tram et des zones de services. Le logement locatif social sera de 34 % dans ce programme. Le projet, pouvant aller de R+1 à R+3 avec des plots à R+4 en cœur d'îlots et dans le cadre de duplex, il est éloigné de la zone pavillonnaire du quartier avec un souci d'épannelage respectueux des pavillons autour de la zone concernée.

Le logement locatif conventionné représentera 37 %, l'accession sociale 10 %, l'accession abordable 22 %, et l'accession libre 31 %.

Ces typologies seront disponibles en accession libre, en accession sociale, et accession en logement locatif social.

Le logement locatif social est bien pris en compte : le bailleur sera la Coopération et Familles - Logement Français et le promoteur de l'opération est le Crédit Agricole Immobilier.

Des logements abordables seront vendus au prix un peu inférieur à 2.600 €/le mètre carré, comprenant au moins une place de parking.

Le foncier dont la CUB est propriétaire fera l'objet d'une séparation pour récupérer le gymnase existant de l'ancien collège et dans un deuxième temps un projet reste à construire, afin qu'un espace vert soit rétrocédé à la Ville afin d'en faire bénéficier l'ensemble du quartier.

Il est, donc, demandé d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec les différents partenaires pour ce projet îlot Langevin.

Monsieur Joël GIRARD

fait part de sa satisfaction pour la mise en route de cette opération. Il pense qu'il ne faut pas perdre de temps. Car les demandes de logements sociaux à Mérignac sont de 12 000.

Il se félicite de la prise en compte, des grands logements. Cependant doivent être aussi prévus, dans cette réalisation, des locaux pour les services de proximité, crèche, équipements sociaux et envisager des espaces publics.

Il prend l'exemple de la commune du Bouscat où la résidence Hippodrome, en accord avec la mairie, a mis en place une crèche et des locaux pour les équipements sociaux.

Ce sont donc, des équipements à envisager lors de la création de ce complexe.

En outre même si les prix sont au-dessous du marché, il les trouve quand même élevés et propose que le logement social ne dépasse pas 20 % des revenus des familles.

Il regrette qu'un bailleur social n'ait pas été retenu, un bailleur local de l'agglomération.

Monsieur PRADELS

indique que son groupe se félicite de cette réalisation qui va bien s'intégrer dans le secteur avec effectivement un petit bémol à propos des mètres carrés sociaux. Il espère que dans le secteur, la Ville va trouver de quoi mettre en place des mètres carrés sociaux afin de placer des lieux de rencontre pour les habitants.

Monsieur MARNE

demande un éclaircissement à propos du gymnase de Langevin pour connaître la destination envisagée de cet équipement sportif.

Madame RÉCALDE

à son tour, s'associe à ses collègues qui se réjouissent de ce dossier. Elle a connu le dossier collège Langevin dans des circonstances beaucoup moins agréables et beaucoup moins réjouissantes. De façon apaisée sur un sujet qui ne l'est pas, l'urbanisme et la gestion des contradictions, qui est presque la définition qui pourrait être donnée de l'urbanisme.

Elle se souvient de l'époque où il a fallu fermer le collège Langevin. Ce ne fut pas une époque facile pour tout un tas de raisons. Aujourd'hui, voir la vie quotidienne revenir dans ce secteur et cet îlot de Langevin est pour elle un moment très important et la concrétisation matérielle dans les années à venir d'avoir bien fait de garder ce secteur foncier disponible pour offrir du logement à chacun, quels que soient ses revenus, quelle que soit la taille de sa famille, quelles que soient ses envies.

Elle note dans le rapport que la diversité des offres sera faite aux futurs habitants en concertation avec l'ensemble de ce quartier qui a commencé le 13 novembre. Ce quartier se trouve à proximité des transports en commun, comme déjà évoqué sur le dossier précédent. Il est important de donner l'envie et donner presque l'habitude, le réflexe d'utiliser les transports en commun. Cela permet aussi de diminuer les flux traversants qui impactent la Ville de l'extérieur vers le centre de l'agglomération et le soir dans une migration alternante la plupart du temps dans l'autre sens.

Elle est très contente d'avoir cette délibération à voter et de voir la concrétisation de ce concept de 50 000 logements, en grandeur nature, lié aux 55 000 ha pour la nature, car, ici aussi sera pris en compte l'ensemble de ces préoccupations, de même que la question des stationnements et de déplacements alternatifs comme la marche à pied qui a des effets bénéfiques à la fois sur les émissions de gaz à effet de serre, mais aussi sur la santé des concitoyens.

Monsieur TRIJOLET

indique que par rapport aux questions qui viennent d'être posées, sera menée une étude plus large par rapport au secteur pour effectivement des équipements et des services publics de proximité.

Ce projet a fait l'objet d'un concours pour lequel étaient associés le promoteur et le bailleur. Il était donc difficile de remettre en cause les porteurs du projet associés.

Madame SAINT-MARC

indique que le gymnase Langevin gardera sa vocation sportive. Une enveloppe conséquente sera consacrée, la destination future est toujours à l'étude. La Ville hésite encore pour deux projets, seront reçues différentes personnes pour l'utiliser et voir les besoins.

Monsieur le Maire

ajoute qu'il faut poursuivre la concertation comme Monsieur Trijoulet a commencé à le faire.

ADOPTE A LA MAJORITE - ABSTENTIONS : Groupe "Ensemble, changeons Mérignac !" – Groupe "Rassemblement Bleu Marine pour Mérignac"

2014-206 CONVENTION CADRE 2014 - 2016 ET CONVENTION ANNUELLE 2014 AVEC L'AGENCE D'URBANISME (A'URBA) - AUTORISATION Monsieur TRIJOLET

rappelle que c'est un rituel annuel pour deux conventions, une convention concernant 2014/2016 et la convention 2014 avec le versement d'une subvention de 10.000 € pour bénéficier d'études menées par l'A'URBA et notamment une étude spécifique sur les potentialités économiques des ménages sur le plan sociologique, attendue sur Mérignac. Il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer ces deux conventions.

ADOPTE A LA MAJORITE - ABSTENTIONS : Groupe "Ensemble, changeons Mérignac !"

**DELEGATION DE Monsieur CHAUSSET
TRANSITION ENERGETIQUE - MOBILITE ET ESPACE PUBLIC**

2014-207 CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA VILLE DU HAILLAN POUR L'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS DES GIRATOIRES AVENUE MAGUDAS - AUTORISATION

Monsieur CHAUSSET

indique que cette délibération concerne une convention avec la Ville du Haillan pour l'aménagement et l'entretien des espaces verts notamment, elle est liée aux aménagements et à l'arrivée du tramway, comme les giratoires de l'avenue de Magudas.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

**DELEGATION DE Monsieur CHARBIT
DEVELOPPEMENT DURABLE - DEMOCRATIE LOCALE ET VILLE NUMERIQUE**

2014-208 RAPPORT DEVELOPPEMENT DURABLE 2014 - COMMUNICATION

C'est un rapport de présentation relatif à l'activité de l'Agenda 21, développement durable 2014. Il rappelle de manière formelle que c'est une obligation de faire ce rapport pour toutes les communes de plus de 50 000 habitants, dites de Grenelle 2.

C'est le quatrième exercice de la Ville, pour rendre compte de son état d'avancement dans ses démarches auprès des conseillers, de ses partenaires et des habitants.

Contrairement aux rapports précédents, il a été décidé de présenter 15 actions phares afin de gagner un peu en lisibilité, une discipline un peu moins ésotérique, car elle concerne tout le monde, elle est transversale. D'où ce rapport assez didactique, simple avec même une météo pour mieux comprendre les actions. Ce rapport a été travaillé avec beaucoup de modestie par l'acquisition d'un logiciel pour évaluer les actions, et bien qu'il soit parfait, il faut pouvoir comme tous les logiciels, l'alimenter, mettre de l'essence dedans pour qu'il "crache" des résultats.

Il n'y a donc pas de résultats pour tout. Il manque certains indicateurs pour bien évaluer. Cela fait partie aussi de la démarche modeste qu'il faut avoir par rapport au développement durable, de se dire qu'il faut démarrer un jour pour arriver.

Il a fallu presque 12 ans pour bâtir un socle solide et conduire un développement durable tant à l'échelle de la Ville qu'avec ses partenaires et ses habitants.

Ce rapport illustre aussi pour chaque orientation, la fameuse expression : « *du local au global* », en montrant la cohérence de la stratégie développement durable, avec les actions engagées à l'échelle territoriale, de proximité : la CUB, Département, Région, ou plus lointaines : Europe et internationale. Il ne faut pas oublier que depuis 1992, un cadre est fixé.

Dans ce document est présenté beaucoup de National, pour aller vers de l'international, même dépasser la Grèce et aller jusqu'en Chine, et aux États-Unis, avec de bonnes nouvelles, avec une réflexion pour signer des accords par rapport à la diminution de l'impact sur le dérèglement climatique et un sommet du climat qui aura lieu à Paris, en 2015.

Ce rapport présente modestement ce cheminement, de la plus macro à la plus micro, c'est-à-dire le territoire.

Il reprend la belle synthèse de Pierre Rabhi quand il est venu à Mérignac, en 2008, avec cette jolie métaphore du petit colibri témoin d'un incendie dans une forêt qui se met tout seul alors que tous ses congénères et amis animaux regardent, médusés, le sinistre et le désastre, il se met à chercher avec son petit bec, quelques gouttes d'eau, ce à quoi les autres lui disent : « *Ce n'est pas avec des gouttes d'eau que tu vas éteindre le feu* » et il répond : « *Je le sais, mais je fais ma part* ». Monsieur Charbit ajoute donc : « *À Mérignac, on essaie de faire notre part dans cet incendie* ».

Il remercie l'implication de tous les élus qui participent à tous ces comités de pilotage car c'est un tout petit service qui doit insuffler un état d'esprit à l'intégralité d'une grande maison et d'une grande Ville comme Mérignac. Ce n'est pas une discipline facile, ce petit service est formidable, il est apprécié de tous, il les remercie, car ils ont beaucoup travaillé à l'élaboration de ce rapport.

Par ailleurs, Monsieur Charbit présente quelques manifestations phares qui ont eu lieu :

- ✓ l'opération "Mac Eau", ont été distribués en un an : 5 300 kits, qui tendent à réduire de 30 à 50 % la consommation d'eau dans un appartement ou dans les entreprises. C'est bien, c'est fait, ça avance et c'est quand même un exploit ;
- ✓ le nombre de contacts à l'espace info énergie ;
- ✓ les 2,8 ha de surface, de cueillette et de jardinage qui ont été inaugurés ;
- ✓ le SIVU, l'objectif du Grenelle a été dépassé, il est à 28 % ;
- ✓ l'exemplarité aussi de la mairie sur le taux d'emploi de personnes handicapées de 8,14 %, taux cumulé mairie/CCAS, et dépasse ainsi le seuil réglementaire de 6 %.

De plus, la Ville a pris une mesure phare, avec des effets très bénéfiques, dans le domaine du numérique, une nouvelle politique d'impression de la Ville avec 1 500 agents, beaucoup de sites. À la fin de 2014, cette nouvelle politique d'impression sera en place à l'hôtel de Ville et fin 2015 dans tous les sites extra hôtel de Ville dans tous les bâtiments annexes.

Cette nouvelle politique d'impression s'est d'abord déroulée dans la concertation par le souhait de changer les habitudes quant à la politique d'impression des agents et aussi au niveau du matériel afin de moins atomiser du fait de la grande hétérogénéité des matériels.

Tout cela a donc été reconcentré sur des matériels standardisés, centraux dans les bureaux.

L'effet produit à l'horizon de cinq ans sera d'environ 500.000 €, à évaluer sur la durée, mais les projections sont sérieuses avec un audit. Il est même possible d'aller au-delà car la Ville n'avait pas forcément anticipé à quel point le fait de centraliser les imprimantes pouvait être bénéfique sans limiter les capacités d'impression des agents. C'est une vraie action de développement durable, écologique, économique induite avec la concertation de tous les agents.

Aussi le troisième plan d'action Agenda 21 va commencer. Un cabinet a été nommé. La Ville se fixe quelques objectifs, notamment des actions phares comme celles qu'il vient de présenter pour que l'action soit lisible et exemplaire, avec le vœu pieux qu'un jour la Ville arrive à évaluer avec de bons objectifs, de manière durable, toutes les décisions prises au sein du Conseil.

Monsieur Charbit aimerait qu'à chaque fois que soit prise une décision, que dans chaque service, il y ait une évaluation durable de celle-ci.

Monsieur le Maire

remercie Monsieur Charbit pour son engagement et Madame Récalde pour son action durant le dernier mandat à propos de toutes ces questions.

Monsieur BRASSEUR

fait partie de la commission syndicale et demande à quoi correspondent les 28 % à propos du SIVU.

Monsieur CHARBIT

répond que cela correspond au bio.

Madame TARMO

se félicite que Monsieur Charbit remercie les services, de ce qu'il lui a été dit en commission par une collègue de la majorité, car même si les services sont payés pour, Madame Tarmo trouve qu'ils font du bon travail et se félicite de ne pas être la seule à le penser.

À propos des PDIE en cours, au niveau du travail en partenariat avec la mairie, est évoquée la mobilité douce, aussi, elle demande, quels sont les projets d'établissement de pistes cyclables notamment et pourquoi n'y a-t-il pas davantage de pistes cyclables afin d'appuyer ces PDIE de façon sécuritaire maximum.

Monsieur CHARBIT

avait déjà fait écho de l'unanimité des remerciements formulés au Service et au travail accompli. Concernant les PDIE, les projets sont en cours. Il l'invite d'ailleurs à venir dans le Service pour voir tous les projets en cours. Ce n'est pas au développement durable de donner forcément son avis sur ces questions-là, car cela touche aussi d'autres services. Il l'encourage donc à venir les voir pour faire l'état de ces projets.

Monsieur BRIANT

ajoute que l'engagement de Mérignac dans l'Agenda 21 est connu et reconnu. Ce rapport est de qualité, mais néanmoins égrène des indicateurs et de bons indicateurs méritent des objectifs pour en mesurer les performances et voir ensuite l'efficacité des actions qui sont menées. Il est content par ailleurs d'entendre ce que Monsieur Charbit vient de dire et les objectifs qu'il se donne pour le prochain plan avec des actions concrètes, cet objectif est une vraie mesure de performance.

Monsieur CHAUSSET

indique à propos des pistes cyclables qu'il y a un engagement dans le programme municipal et la Ville essaiera de le tenir. Toute la zone aéroportuaire, notamment avec le projet de Thales et de Dassault, fait l'objet actuellement d'études très pratiques de la Direction Territoriale Ouest pour justement trouver des cheminements sécurisés pour les vélos. C'est en cours et il espère que cela arrivera avant la fin du mandat pour les réaliser.

Le rapport est important, mais c'est surtout l'action en général, surtout sur l'avenir. La Ville de Mérignac est pionnière depuis longtemps, sur un certain nombre d'actions, d'initiatives, les efforts doivent continuer.

Mérignac a 67 000 habitants, soit 1/1000 de la France, un Français sur 1 000 est un Mérignacais.

Son rêve n'est pas forcément celui du colibri, mais d'être modèle, car à Mérignac, il existe beaucoup de contradictions, l'aéroport, la zone commerciale, la rocade, des parcs, donc, beaucoup d'objets pour mettre en œuvre la politique de développement durable et pour faire une application écologique et vertueuse.

C'est vrai que dans certaines villes, c'est facile, mais à Mérignac, c'est aussi la vie des zones d'entreprises, de tout ce que les gens consomment et de tout ce qui se concentre à Mérignac. Si la Ville veut atteindre ses objectifs, dans un an, elle y sera avec la fameuse Com 21 qui sera extrêmement

importante pour les enjeux des générations futures, pour la réduction de l'émission de gaz à effet de serre.

Aussi, Monsieur Chausset lance un appel à Monsieur le Maire pour que Mérignac se mobilise par rapport à cet événement international et dépasser le simple fait de l'Agenda 21 qui mérite une action de long terme, faire, par exemple dans les Conseils de quartier, une information et au niveau des écoles, des initiatives. Cela pourrait être égrené tout le long de l'année 2015 pour que le 1/1000 de Français que représente Mérignac soit mobilisé par rapport à cet événement. C'est une proposition qu'il fait à David Charbit mais aussi au Conseil Municipal. Qu'au-delà des clivages, qu'au-delà des avis contraires sur un certain nombre d'équipements, de points, de se mobiliser et que Mérignac soit exemplaire. Cela pourrait avoir du sens. À Mérignac, sont construits les avions Falcon, un certain nombre d'outils qui ne sont pas toujours directement dans la ligne de l'Agenda 21. Il serait donc intéressant que tout le monde se mobilise par rapport à cela, y compris les industries, cela serait bénéfique à la Ville de Mérignac de participer à cet événement même le Président de la République l'a cité dans sa dernière intervention et cela mériterait que tous se mobilisent pour cela.

Madame MELLIER

s'associe aussi aux remerciements et à la qualité du document présenté.

Elle retient deux points qui peuvent aller dans le sens de Monsieur Chausset.

- ✓ La nécessité d'améliorer le dialogue avec la sphère économique, avec la volonté d'un rapprochement et d'une meilleure compréhension sociétale. Sur ces questions-là, chacun a intérêt à ouvrir plus largement le dialogue avec les entreprises présentes dans la commune car, aujourd'hui, se posent avec force les questions de la production en préservant la nature, la sécurité des salariés, la sécurité de l'environnement et la sécurité des consommateurs. Il lui semble donc qu'avec la démarche engagée, cela peut ouvrir les portes du dialogue pour ne pas rester uniquement dans l'entreprise, mais également un échange, vers une ouverture du débat. Les productions, aujourd'hui, et notamment dans l'aéronautique ont une baisse de qualité sur ces aspects-là et que chacun doit voir avec eux comment les améliorer.
- ✓ Améliorer la lisibilité de ce que fait la commune, c'est présenter dans ce document que la Ville va vers l'amélioration. Cette démarche lui plaît et lui convient, car c'est comme cela que la municipalité avancera avec l'ensemble de la population.

Madame RÉCALDE

observe au sujet du PDIE, que sur l'Aéroparc, Bordeaux Technowest a été missionnée par la Communauté Urbaine de Bordeaux pour coordonner la mise en place d'un PDIE dans le secteur de l'Aéroparc.

Le travail débute, les choses vont dans le bon sens. La municipalité ne se décourage pas.

Madame Récalde explique que quand elle avait l'honneur d'avoir cette délégation, la Ville avait tenté des PDIE, entreprises et interentreprises avec beaucoup de difficultés sans succès jusqu'ici, et là, elle voit que les choses évoluent dans le bon sens, c'est très bien avec l'arrivée d'un certain nombre d'entreprises.

Quant à l'aviation et la baisse de qualité en matière de prise en compte environnementale, elle ne peut pas laisser dire cela à Madame Mellier car c'est tout le contraire aujourd'hui, dans l'aviation et l'aéronautique, les entreprises, les grands groupes industriels où les PME sont de plus en plus mobilisés sur ce sujet.

Elle rappelle que Mérignac va accueillir et a accueilli le premier essai du vol de l'avion électrique ainsi que la production de ce dernier sur son sol. Mérignac a dans sa pépinière et dans son Aéroparc des entreprises qui travaillent sur ces sujets, à l'allégement du poids des avions, et donc de la consommation faite pour l'utilisation des aéronefs, notamment une petite entreprise Expliseat primée comme objet de la « Nouvelle France Industrielle » par Bercy, qui fabrique des sièges de plus en plus légers pour permettre des consommations de moins en moins importantes et de tenir de plus en plus longtemps, sur les ailes aussi, la voilure, énormément de travaux sont réalisés.

La Ville est donc sur un bassin d'emploi, dans un secteur qui travaille à la fois sur le développement économique, sur la protection de l'environnement et sur l'équilibre social qui sont les trois piliers du développement durable.

Monsieur BRIANT

complète ce que vient de dire Madame la Députée, issu lui-même d'une entreprise de l'aéronautique, il invite donc ses collègues de l'assemblée à lui rendre visite, avec une entreprise ISO 14 000, elle est en train de mettre en place et se prépare à l'ISO 50 000 sur la gestion des ressources et de l'énergie avec un PDIE en place, dans une démarche écocitoyenne et écoresponsable, avec des objectifs quantifiés pour tout ce qui est gestion des ressources comme le gaz à effet de serre.

Monsieur CHARBIT

rappelle que la Ville de Mérignac a été évaluée ISO 26 000 et Qualiville avec de très bons résultats, dont des récompenses pour toutes ses actions, qui viennent de l'extérieur par des jurys indépendants, dont deux trophées Agenda 21, l'obtention du label Imprim'Vert pour l'imprimerie municipale, les rubans du développement durable 2009, 2011 et 2013, et la reconnaissance ministérielle par deux fois dont la deuxième est en cours d'instruction.

Il rappelle aussi que Mérignac a terminé première Ville de France au classement AFNOR pour la qualité de l'accueil et de l'écoute qu'elle a de ses habitants, et c'est certainement grâce à cette écoute que la municipalité prend de bonnes décisions.

Madame TARMO

indique qu'en tant qu'administratrice du Club des entreprises de Mérignac, un des partenaires importants de ce dossier, elle ne prendra pas part au vote.

Monsieur le Maire

rappelle que c'est une bonne règle de ne pas prendre part au vote en cas de risque de conflit d'intérêts.

LE CONSEIL PREND ACTE DE CE RAPPORT

DELEGATION DE Monsieur GIRARD - ENERGIE ET PLAN CLIMAT

En l'absence de Pierre GIRARD, ce dossier est présenté par David CHARBIT

2014-209 TRAITE DE CONCESSION DU RESEAU DE DISTRIBUTION D'ENERGIE ELECTRIQUE ERDF/EDF – COMPTE RENDU ANNUEL AU CONCEDANT POUR L'ANNEE 2013

David CHARBIT

présente cette délibération qui concerne le traité de concession du réseau de distribution d'énergie avec le binôme ERDF/EDF, il s'agit du compte rendu annuel au concédant pour l'année 2013 (CRAC).

Ce rapport tend à décrire le réseau électrique qu'il soit aérien, de haute tension, de basse tension ou enterré.

Il tend aussi à évaluer l'état du réseau, les travaux que font ERDF et EDF, pour qu'il soit bien maintenu et que l'électricité soit distribuée pour tout le monde, entreprises et particuliers.

Il ajoute pour le chiffre des bénéficiaires du TPN Tarif des Premières Nécessités, passé entre 2012 et 2013 à + 60 %, correspond aux seuils revus par EDF, il n'y a pas 60 % de nécessiteux en plus à Mérignac en un an.

Monsieur LAMAISON

souligne que cette délibération est très intéressante. Le compte rendu d'activité d'ERDF permet d'avoir des éléments sur un ensemble d'activités de l'entreprise publique en matière d'investissement, de travaux réalisés dans le but d'améliorer le service rendu face à la demande et compte tenu des aléas climatiques.

Son groupe reste profondément attaché au service public de l'énergie, à une privation sociale et pense qu'il est nécessaire d'instaurer un débat de fond sur la transition énergétique afin de répondre aux besoins de réduction des émissions de gaz à effet de serre. L'énergie est un produit vital, or dans le pays huit millions de personnes sont touchées par la précarité énergétique.

Le document met en évidence des dispositions relatives à l'extension des tarifs sociaux, mais contrairement à une idée reçue, il n'existe pas de trêve hivernale interdisant les coupures entre le 1^{er} novembre et le 15 mars. Ici se posent donc deux urgences : éradiquer cette précarité énergétique et stopper la déréglementation du secteur de l'énergie.

Son groupe propose la prise d'un arrêté municipal qui interdirait les coupures d'énergie, tout comme il est interdit, en France, de couper l'eau à la population.

LE CONSEIL PREND ACTE DE CE RAPPORT

DELEGATION DE Monsieur AZOUGALHI
JEUNESSE - INTERGENERATION - SPORT LOISIRS ET MEDIATION SOCIALE

2014-210 SERVICE VOLONTAIRE EUROPEEN - CONVENTION ENTRE LA VILLE DE MERIGNAC ET TECHNOWEST LOGEMENT JEUNES - AUTORISATION

Monsieur AZOUGALHI

va à son tour essayer de faire voyager le Conseil en traitant de mobilité européenne par la présentation de l'accueil d'un service volontaire européen. Depuis 2013, la Ville s'est engagée à promouvoir la mobilité européenne et l'engagement des jeunes dans des missions d'intérêt général.

La participation de la Ville à ce dispositif lui permet d'accueillir un jeune espagnol qui est déjà arrivé. Une jeune Allemande, qui grâce à ce dispositif, est repartie poursuivre ses études à Berlin, dans tout ce qui touche la mobilité européenne, démontre bien les vertus du système.

Ce programme se fait grâce à l'agrément Erasmus+, fusion de l'ancien programme Erasmus ainsi que divers programmes européens informels dont le SVE, il est donc demandé aujourd'hui d'approuver une convention qui va permettre d'accueillir ce jeune puisque, Erasmus+ verse une subvention de 7.210 € à la Ville qui a pour obligation de s'engager sur les frais de logement et les frais courants du jeune. Il est logé à la résidence Technowest Logement Jeunes de Bourranville pour une durée de 10 mois, il a pour mission d'être un peu l'ambassadeur de la mobilité européenne à Mérignac et de porter certains projets culturels et notamment le projet culture-CUB.

À titre indicatif, au-delà de cette subvention, le coût total était de 10.278 € l'année dernière, pour la globalité du projet, soit une charge de 2.278 € pour la Ville de Mérignac.

Il est donc demandé d'approuver la convention définissant les modalités d'accueil avec l'organisme Erasmus+ et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

ADOpte A l'UNANIMITE.

DELEGATION DE Madame MARCHAND
PETITE ENFANCE

2014-211 DISPOSITIF FONDS PUBLICS ET TERRITOIRE - CONVENTION D'AIDE FINANCIERE AU FONCTIONNEMENT AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA GIRONDE - AUTORISATION

Madame MARCHAND

indique qu'il s'agit d'un dispositif de "fonds publics et territoire", une convention d'aides financières au fonctionnement avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde.

Pour mémoire, la crèche "les couleurs de mon enfance" conduit un projet spécifique intégrant une logique d'accompagnement d'insertion sociale et professionnelle des familles du quartier du Burck. Ce projet a été soutenu par la CAF dans le cadre d'un dispositif dynamique "Espoir Banlieue" avec comme objectif, apporter une réponse adaptée aux populations à bas revenus et en démarche d'insertion, favoriser l'insertion professionnelle des femmes, faciliter l'intégration des enfants et favoriser les passerelles avec l'école.

Dans le cadre de la nouvelle convention d'objectifs et de gestion conclue avec la CNAF et l'État pour la période 2013 à 2017, il a été décidé de prolonger ce dispositif avec les mêmes objectifs en l'intégrant dans l'appel à projets publics et territoire.

Ce projet proposé par la Ville est estimé 115.600 € et la subvention serait à la hauteur de 50.000 €. Il est donc proposé de faire part à cette convention avec la Caisse d'Allocations Familiales et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer pour l'année 2014.

ADOpte A l'UNANIMITE.

2014-212 CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE MULTI ACCUEIL AVEC LA MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE DE LA GIRONDE - AUTORISATION

Madame MARCHAND

présente cette convention de prestations de service multi accueil avec la Mutualité Sociale Agricole de la Gironde.

Depuis 2005, la MSA finance une part du coût de l'accueil en crèche collective et familiale et la halte-garderie, pour ses allocataires.

La convention date du 21 juillet 2011 et détermine les modalités suivant lesquelles la MSA de la Gironde verse une prestation de service unique aux structures petites enfance, accueillant un enfant de moins de quatre ans.

Cette prestation est calée de la même façon par les règles définies par la CNAF pour ses propres allocataires, elle est calculée sur la base d'un tarif horaire de 4,55 €

Depuis le 1^{er} janvier 2014, il y a une nouvelle circulaire de référence entrée en application, qui vise progressivement à ce que les gestionnaires des structures des petites enfances fournissent les repas, les couches et les produits d'hygiène.

Une nouvelle convention reprenant ces dispositions de la CAF est en conséquence proposée par la MSA avec une prise d'effet rétroactive au 1^{er} janvier 2014.

Il est donc proposé d'approuver les termes de cette convention avec la MSA et d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

ADOpte A l'UNANIMITE.

2014-213 CONVENTION AVEC LE RESEAU GIRONDIN PETITE ENFANCE, FAMILLE, CULTURE ET LIEN SOCIAL (RGPE) POUR LES ANNEES 2015/2017 - AUTORISATION

Madame MARCHAND

indique que ce réseau est une structure rattachée à l'université Bordeaux 2, unité de psychologie. Il se donne pour mission de faire le lien entre les collectivités locales et les structures impliquées dans le champ de la petite enfance. La Ville participe activement à ce réseau départemental depuis des années, il en est signataire depuis 1999 par le biais d'une convention reconduite régulièrement. Son projet fait l'objet d'un suivi dans le cadre d'un comité de pilotage institutionnel auquel participent des professionnels de la petite enfance. Être membre du RGPE permet au service petite enfance de s'inscrire dans une réflexion globale sur les questions d'accueil de la petite enfance et de qualification des professionnels, de contribuer au développement d'initiatives favorisant une meilleure prise en

compte de la petite enfance, de participer au projet de conception et de partage d'expositions culturelles ou ludiques et de bénéficier d'actions de formation pour les professionnels.

En contrepartie, la participation au RGPE induit une contribution financière de la Ville calculée en fonction du nombre d'enfants de zéro à six ans et s'établit à 3.885 € pour l'année 2015.

Afin de formaliser ce partenariat, le RGPE propose pour la période 2015/2017 la signature d'une convention, il est donc proposé de l'approuver et d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

DELEGATION DE Monsieur CHARRIER - INSERTION

2014-214 PARCOURS DE FORMATION PERSONNALISE "ATELIERS DE FORMATION SAVOIRS DE BASE ET TECHNOLOGIQUES" - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION AVEC L'INSUP TECHNOWEST - AUTORISATION

Monsieur CHARRIER

présente cette délibération qui concerne les ateliers de formation de savoirs de base et de technologie. Bien souvent les demandeurs d'emploi qui sont éloignés depuis un certain temps du monde du travail ont des besoins de remise à niveau. Le service emploi insertion de la Ville a mis en place ces ateliers de formation de savoirs de base et de technologie. Les demandeurs d'emploi vont trouver au travers de ces ateliers un certain nombre d'outils et d'autoformation mis à leur disposition, mais surtout un soutien personnalisé assuré par les formateurs. Ce sont à peu près 200 Mérignacais qui bénéficient chaque année de ses ateliers, dont l'intérêt pour eux est de pouvoir trouver le plus rapidement du travail.

Ces cours sont donnés par l'INSUP Technowest. Compte tenu de la pertinence de ce dispositif, il est proposé de le reconduire en 2015. Il est basé sur 3 680 heures de formation dispensée par l'INSUP pour un budget prévisionnel de 19.504 €

Il est donc proposé à Monsieur le Maire de reconduire les ateliers de formation générale de savoirs de base et de technologie et de l'autoriser à signer la convention avec l'INSUP Technowest.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

2014-215 PLIE "ESPACE TECHNOWEST" - PROTOCOLE D'ACCORD 2015 - 2019 - AUTORISATION

Monsieur CHARRIER

rappelle qu'une loi de 1998 d'orientation relative à la lutte des exclusions avait créé les plans locaux pluriannuels de l'insertion (PLIE), dans le but de favoriser le retour à l'emploi et en cohérence avec les interventions publiques locales. En 2001, les trois villes du territoire Mérignac, Saint-Médard-en-Jalles et le Haillan ont créé le plan local d'insertion pour l'emploi nommé PLIE Technowest.

Au fur et à mesure des années, ces trois villes ont été rejointes par d'autres villes, Le Taillan, Bruges et Ludon. L'ensemble de ces communes représentent un territoire de 156 000 habitants.

Le premier protocole signé entre l'État, le Conseil Général et les villes, date de 2001, et un autre protocole a été signé ensuite, en 2007, qui a couvert la période 2008-2012, prorogé jusqu'en décembre 2014.

Il faut savoir que durant ce dernier protocole, environ 2 600 personnes y sont passées, au niveau des Mérignacais, cela représente 1 302 Mérignacais dont 328 jeunes et 974 adultes, et 40 % des personnes étaient bénéficiaires du RSA. Le taux de sortie positive de ce protocole est proche de 45 %, alors qu'au niveau régional, il est proche de 43 %.

À propos des Mérignacais, il est de 47 %, soit un peu plus élevé que le taux normal de sortie de la région.

Compte tenu de ces résultats, il est proposé la signature d'un nouveau protocole, du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2019 pour mettre en évidence cinq grandes orientations stratégiques :

- ⇒ renforcer l'accompagnement des publics et des plus éloignés ;
- ⇒ renforcer les diversités des opportunités d'accès à l'emploi ;
- ⇒ positionner le PLIE comme dispositif d'innovation sociale au service des participants du territoire et des partenaires ;
- ⇒ renforcer l'image du PLIE à la stratégie de développement économique des collectivités locales ;
- ⇒ renforcer le lien aux entreprises et les fidéliser au profit des participants du PLIE.

Il est donc proposé d'autoriser la signature de ce protocole.

**JEAN MARC GUILLEMBET NE PREND PAS PART AU VOTE
ADOpte A l'UNANIMITE.**

**DELEGATION DE Monsieur MARGNES
CULTURE - COMMUNICATION ET RELATIONS INTERNATIONALES**

**2014-216 MUSIQUES ACTUELLES - RESEAU DES SCENES DE L'AGGLOMERATION ET
ASSOCIATION TRANSROCK - AVENANTS AUX CONVENTIONS D'OBJECTIFS -
AUTORISATION**

Monsieur MARGNES

propose par cette délibération de prolonger d'un an la convention qui organise les relations entre la Ville et l'association Transrock qui gère le Krakatoa afin de calquer la prolongation de convention qui organise les relations entre les scènes de l'agglomération en matière de musique actuelle (SMAC).

Le dispositif d'évaluation organisé par les différents cofinanceurs. Il a été jugé nécessaire de prolonger d'un an pour mieux appréhender le nouveau projet de convention triennale qui viendra.

Il propose donc de prolonger d'un an cette convention.

ADOpte A l'UNANIMITE.

2014-217 CONCERTS D'ORGUES - PROGRAMME 2015 - AUTORISATION

Monsieur MARGNES

rappelle que la Ville organise trois récitals en nocturne par an et organise une dizaine de concerts dits du marché le samedi matin à 11h30, le tout pour un montant de 16.500 €, il est proposé de reconduire ce dispositif en 2015.

ADOpte A l'UNANIMITE.

DELEGATION DE Madame EWANS - ACHATS ET MARCHES

**2014-218 CONSTRUCTION D'UN CONSERVATOIRE ET RENOVATION DE LA MAISON
CARREE (MONUMENT HISTORIQUE) - APPEL D'OFFRES OUVERT N°2014-041- 02 -
CONCLU AVEC LA SOCIETE JSD POUR DES TRAVAUX DE GROS OEUVRE**

Madame EWANS

regroupe les 11 premiers lots, de la délibération 218 à 228.

Elle rappelle que le présent marché est lancé selon la procédure d'appel d'offres ouverte en application des articles 10, 14, 33, 50, 57 et 59 du code des marchés publics.

Il concerne la construction d'un Conservatoire et la rénovation de la Maison Carrée d'Arzac monument historique.

Il comporte 18 lots distincts, 11 lots ont été attribués lors de la commission d'appel d'offres du 28 octobre.

Pour information, le lot 1 VRD a été déclaré sans suite, les lots 4, 5, 8, 9 et 14 ont été infructueux, car la municipalité n'a pas reçu d'offre, ainsi que pour le lot 16 dont les offres étaient irrégulières.

Pour les 11 lots :

- ✓ le lot 2, attribué à la société JSD d'un montant de 650.644,93 €
- ✓ le lot 3, attribué à la société DAGAND ATLANTIQUE pour des travaux de maçonnerie avec deux prestations supplémentaires, les 2 et 3, d'un montant de 365.712 €
- ✓ le lot 6, menuiseries extérieures et intérieures, attribué à la société MCCC pour un montant de 583.290 €
- ✓ le lot 7, travaux de plâtrerie, attribué à la société MAINVIELLE pour un montant de 532.329 €
- ✓ le lot 10, travaux de parquet, attribué à la société LIMOUZIN pour un montant de 58.119 €
- ✓ le lot 11, attribué à la société TEASUL pour des travaux de traitement de sols béton ciré, avec une prestation supplémentaire, la n°12 pour remplacer le béton ciré par du granito blanc qui ressemble au marbre à hauteur de 118.136 €
- ✓ le lot 12, travaux de peinture, attribué à la société ATELIER OCEAN pour un montant de 113.925 €
- ✓ le lot 13, travaux d'ascenseur, attribué à la société CFA avec une prestation supplémentaire pour des portes en métal brossé.
- ✓ le lot 15, travaux de plomberie, a été attribué à la société EIFFAGE ENERGIE pour un montant de 38.492 €
- ✓ le lot 17, travaux d'électricité, a été attribué à la société INEO AQUITAINE pour 174.481 €
- ✓ le lot 18, traitement du paysage, a été attribué à la société ESPACE PAYSAGE AQUITAINE pour 143.618 €

Madame Ewans propose d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés avec les sociétés susnommées à prendre toute décision relative à l'exécution et au règlement des marchés et de prévoir les crédits correspondants.

Monsieur MARNE

indique que son groupe va valider plusieurs marchés publics à appel d'offres concernant la construction d'un conservatoire et la rénovation de la Maison Carrée car ce dossier a beaucoup évolué lors des dernières années. Son groupe souhaite avoir un nouvel éclairage sur le budget alloué à ce projet.

Sur les bancs du Conseil, son groupe a toujours été favorable à un Conservatoire dans une enveloppe raisonnable.

Pour terminer son groupe se félicite d'avoir contribué à l'abandon de l'ancien projet de prestige en faveur de dépenses plus sobres. Mérignac en sortira grandi et les contribuables en sauront gré.

Madame VAILLANT

précise que lors de la commission d'appel d'offres, le lot n°1 a été déclaré sans suite pour motif d'intérêt général, elle en félicite la commission et le travail réalisé car l'architecte avait estimé des travaux à 435.000 € et les offres étaient deux fois plus élevées. C'est important de signaler que les économies arrivent.

Cependant, elle aurait souhaité la même décision pour le lot n°7 qui aurait pu faire l'objet d'une décision identique à celle du lot n°1.

Monsieur le Maire

répond à Monsieur Marne pour dire que cela a été traité au Conseil Municipal du mois de juin et demande de ne pas revenir dessus lors de tous les Conseils municipaux.

Monsieur MARGNES

rappelle que la décision pour le Conservatoire a été prise en 2007 avant que Monsieur Sarkozy ne dépense 600 milliards d'euros.

Monsieur le Maire

reprend la parole à Monsieur Margnes et indique qu'il n'a pas eu la parole. Ce n'est pas l'objet des débats.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

2014-219 CONSTRUCTION D'UN CONSERVATOIRE ET RENOVATION DE LA MAISON CARREE (MONUMENT HISTORIQUE) - APPEL D'OFFRES OUVERT N°2014-041- 03 - CONCLU AVEC LA SOCIETE DAGAND ATLANTIQUE POUR DES TRAVAUX DE MACONNERIE

ADOPTE A L'UNANIMITE.

2014-220 CONSTRUCTION D'UN CONSERVATOIRE ET RENOVATION DE LA MAISON CARREE (MONUMENT HISTORIQUE) - APPEL D'OFFRES OUVERT N°2014-041- 06 - CONCLU AVEC LA SOCIETE MCCC POUR DES TRAVAUX DE MENUISERIES

ADOPTE A L'UNANIMITE.

2014-221 CONSTRUCTION D'UN CONSERVATOIRE ET RENOVATION DE LA MAISON CARREE (MONUMENT HISTORIQUE) - APPEL D'OFFRES OUVERT N°2014-041- 07 - CONCLU AVEC LA SOCIETE MAINVIELLE POUR DES TRAVAUX DE PLATRERIE CLOISONS

ADOPTE A L'UNANIMITE.

2014-222 CONSTRUCTION D'UN CONSERVATOIRE ET RENOVATION DE LA MAISON CARREE (MONUMENT HISTORIQUE) - APPEL D'OFFRES OUVERT N°2014-041 - 10 - CONCLU AVEC LA SOCIETE LIMOUZIN POUR DES TRAVAUX DE PARQUET

ADOPTE A L'UNANIMITE.

2014-223 CONSTRUCTION D'UN CONSERVATOIRE ET RENOVATION DE LA MAISON CARREE (MONUMENT HISTORIQUE) - APPEL D'OFFRES OUVERT N°2014-041 - 11 - CONCLU AVEC LA SOCIETE TEASUL POUR DES TRAVAUX DE TRAITEMENT DE SOLS BETON CIRE

ADOPTE A L'UNANIMITE.

2014-224 CONSTRUCTION D'UN CONSERVATOIRE ET RENOVATION DE LA MAISON CARREE (MONUMENT HISTORIQUE) - APPEL D'OFFRES OUVERT N°2014-041 - 12 - CONCLU AVEC LA SOCIETE ATELIER OCEAN POUR DES TRAVAUX DE PEINTURE

ADOPTE A L'UNANIMITE.

2014-225 CONSTRUCTION D'UN CONSERVATOIRE ET RENOVATION DE LA MAISON CARREE (MONUMENT HISTORIQUE) - APPEL D'OFFRES OUVERT N°2014-041 - 13 - CONCLU AVEC LA SOCIETE CFA POUR DES TRAVAUX D'ASCENSEUR

ADOPTE A L'UNANIMITE.

2014-226 CONSTRUCTION D'UN CONSERVATOIRE ET RENOVATION DE LA MAISON CARREE (MONUMENT HISTORIQUE) - APPEL D'OFFRES OUVERT N°2014-041 - 15 - CONCLU AVEC LA SOCIETE EIFFAGE ENERGIE POUR DES TRAVAUX DE PLOMBERIE

ADOPTE A L'UNANIMITE.

2014-227 CONSTRUCTION D'UN CONSERVATOIRE ET RENOVATION DE LA MAISON CARREE (MONUMENT HISTORIQUE) - APPEL D'OFFRES OUVERT N°2014-041- 17 - CONCLU AVEC LA SOCIETE INEO AQUITAINE POUR DES TRAVAUX ELECTRICITE

ADOPTE A L'UNANIMITE.

2014-228 CONSTRUCTION D'UN CONSERVATOIRE ET RENOVATION DE LA MAISON CARREE (MONUMENT HISTORIQUE) - APPEL D'OFFRES OUVERT N°2014-041 - 18 - CONCLU AVEC LA SOCIETE ESPACE PAYSAGE AQUITAINE POUR DES TRAVAUX DE TRAITEMENT DU PAYSAGE

ADOPTE A L'UNANIMITE.

2014-229 TRAVAUX D'ENTRETIEN ET PETITES OPERATIONS D'ECLAIRAGES PUBLICS - APPEL D'OFFRES OUVERT N°2011-027 - AVENANT 2 CONCLU AVEC LA SOCIETE AT RESO

Madame EWANS

présente un avenant qui propose de prolonger la durée du marché pour la société AT RESO de six mois à partir du 1^{er} janvier jusqu'au 30 juin 2015 afin de donner le temps de trouver un autre attributaire et de lancer un autre marché.

ADOPTE A L'UNANIMITE.